CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du : LUNDI 16 NOVEMBRE 2015 (18 h 30)
En Mairie (Salle Montgolfier)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES Assemblées

Nombre de membres	:	**33**
En exercice	:	**33**
Présents	:	**32**
Votants	:	**33**
Convocation et affichage du	:	**Mardi 10 novembre 2015**
Président de séance	:	**Mme Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe**
Secrétaire de séance	:	**Mme Aïda BOYER, 5ème Adjointe**

N° d'ordre de la délibération	N° de dossie	Délibérations
		Finances Communales
276.2015	1.	➔ Finances Communales - Budget Primitif 2016 - Débat d'orientations budgétaires
		Administration générale
277.2015	2.	➔ Administration générale - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay - Rapport d'activités - Période du 1er janvier au 31 décembre 2014 – Information du Conseil Municipal
278.2015	3.	➔ Administration générale – Révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay - Approbation
		Régie municipale d'eau
279.2015	4.	➔ Régie municipale d'eau - Fixation des tarifs du service de l'eau potable applicables au 1er janvier 2016 sur la ville d'Annonay
280.2015	5.	➔ Régie municipale d'eau - Admission en non valeur de créances irrécouvrables
		Culture
281.2015	6.	➔ Culture - Conservatoire à Rayonnement Communal - Demande de renouvellement du classement
		Fêtes et Cérémonies
282.2015	7.	➔ Fêtes et cérémonies - Marché de Noël - Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du Contrat « FIL » Fonds d'initiatives Locales
283.2015	8.	➔ Fêtes et cérémonies - Approbation des conventions type de parrainage et de mécénat à intervenir dans le cadre de la manifestation « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers »
284.2015	9.	➔ Fêtes et cérémonies - « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers » - Approbation de la convention-type de mise à disposition des chalets et instauration d'un tarif

Urbanisme

285.2015 **10.** ➔ Urbanisme - Cession d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 890 m², cadastrée AB31 et sise à Grosberty à Annonay à la « SCI DU MONTMIANDON »

Questions diverses

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antoinette SCHERER - Michel SEVENIER - Eliane COSTE - Jean-Pierre VALETTE - Aïda BOYER - François CHAUVIN -Danielle MAGAND - Thierry CHAPIGNAC - Juanita GARDIER - Daniel MISERY - Annie CHAREYRE - Denis LACOMBE - Alain GEBELIN - Patrick LARGERON - Marie-Claire MICHEL - Edith MANTELIN - Valérie LEGENDARME - Gracinda HERNANDEZ - Stéphanie BARBATO - Matthieu CABANTOUS - Simon PLENET - Julia FOLTRAN - Cyrielle BAYON - Frédéric FRAYSSE - Anthony LAURENT - Michèle DEYGAS - Murielle REY - Marc-Antoine QUENETTE (Arrivé à 19 h 10, avait donné pouvoir à M. PLAGNAT) - Eric PLAGNAT - Nadège COUZON - Isabelle FRANÇOIS - Véronique NEE .

Etait absent et excusé : Monsieur Olivier DUSSOPT (Pouvoir à Mme SCHERER).

Madame Antoinette SCHERER

Bonjour à tous, nous sommes tous rassemblés et ce soir, avant d'ouvrir la séance et dans des circonstances un peu particulières, je vais d'abord donner la parole à Michel SEVENIER.

Monsieur Michel SEVENIER

Les attaques terroristes qui ont eu lieu à Paris et à Saint Denis le 13 novembre sont une effroyable agression à l'égard des personnes touchées par ce drame en premier lieu mais aussi aux valeurs de notre République.

Nous exprimons toute notre solidarité et toute notre compassion à l'égard des personnes touchées par ce drame. Nous partageons la douleur des familles des victimes de cette barbarie et celle de leurs proches.

Au-delà de la douleur des familles il y a aussi la douleur nationale. Dans l'immédiat, le gouvernement, par la voix du Président de la République, a annoncé une série de mesures nécessaires pour assurer la sécurité, notre sécurité, en tous lieux.

Mais il faudra également que chacun d'entre nous porte une part de notre avenir commun, que chacun d'entre nous demeure capable de préserver notre capacité à vivre ensemble, à accepter l'autre, à dépasser sa peur.

Raphaël GLUCKSMANN déclarait à juste titre au lendemain de cette barbarie : « Si on se laisse aller à notre peur alors on finira le travail »

Les responsables de ces attentats abominables ne poursuivent qu'un seul but : assassiner la liberté qui leur est insupportable. La nature aléatoire des cibles montre que l'on est tous visés parce-que nous vivons dans une société libre, ouverte, métissée et accueillante.

Face à ces actes de terreur, nous devons ensemble faire entendre la voix de la justice sociale et de la paix, la voix de l'unité. Nous devons résister à ceux qui préconisent le reniement de nos valeurs car leur tourner le dos serait un mauvais choix.

Notre responsabilité d'élus, c'est de veiller à maintenir et conforter le lien social indispensable pour faire face à la terreur.

Notre responsabilité d'élus, c'est de s'attacher à tout mettre en œuvre pour garantir à chacune et chacun les moyens de vivre dignement en se préoccupant plus particulièrement des plus vulnérables.

Notre responsabilité d'élus, c'est de permettre aux associations culturelles, sportives, sociales et d'éducation populaire, d'assumer pleinement leurs missions auprès des populations dans toute leur diversité.

Notre responsabilité d'élus, c'est de garantir à toutes et tous l'accès aux services publics, qu'il s'agisse de santé, d'éducation ou bien d'autres encore.

Notre responsabilité d'élus, c'est de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de tous dans le respect des valeurs qui nous unissent : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Face à la terreur, notre responsabilité à chacun et à tous c'est de rester concentrés sur nos valeurs pour ne pas se laisser embarquer dans leur néant.

Nous vous demandons, en hommage aux victimes des attentats perpétrés à Paris il y a maintenant trois jours, de bien vouloir observer une minute de silence et de recueillement. »

L'assemblée communale ainsi que les personnes présentes (public, représentants de la presse et services administratifs présents), observent alors une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats survenus à Paris dans la soirée du vendredi 13 novembre 2015.

Au terme de ce moment solennel, l'assemblée présente entonne alors la Marseillaise.

Puis, Madame SCHERER constate que le quorum est atteint et donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 21 septembre 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL a PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 30 mars 2014 conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'a émis aucune observation à ce propos.

FINANCES COMMUNALES

276. 2015 FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2016 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil Municipal un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont par ailleurs rappelées dans les Instructions Comptables et Budgétaires M14 et M49, ainsi qu'à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil Municipal lequel a été adopté le 22 septembre 2014 (*Délibération n° 257.2014*).

Une délibération doit également intervenir afin de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et permettre ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Intervention de Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe

Le budget primitif 2016 de la ville d'Annonay sera soumis au vote du Conseil Municipal le 21 décembre prochain.

Comme la loi le prévoit un débat d'orientation a lieu en Conseil Municipal dans les 2 mois qui précèdent.

Mon intervention s'articulera autour de 4 points :

- ➔ des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique,
- ➔ des éléments d'information sur le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement,
- ➔ des points de repère sur la situation budgétaire de la commune,
- ➔ des indications sur les lignes directrices que nous mettrons en avant pour élaborer le budget 2016.

1. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Source principale: INSEE - Point de conjoncture - octobre 2015

La croissance mondiale

La croissance des « économies avancées » est restée solide au 2ème trimestre 2015, avec une accélération de l'activité dans les pays anglo-saxons et dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement : + 0,4 % au 3ème trimestre 2015 et + 0,5 % au 4ème trimestre. Les exportateurs bénéficieraient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier et la consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail.

La croissance française

En France, l'INSEE a estimé début octobre, un niveau de croissance pour 2015 situé à 1,1 %, contre 0,2 % en 2014.

Si cette progression témoigne d'une certaine reprise de l'activité, la croissance française devrait toutefois se situer en deçà de la moyenne de la zone euro qui pour sa part devrait afficher 1,5 %.

La consommation demeure le principal moteur de la croissance tandis que l'impulsion de l'investissement reste timide.

La consommation des ménages s'est accélérée, alimentée notamment par la baisse du prix de pétrole qui réduit la facture énergétique.

La montée en puissance du CICE et du plan en faveur de l'investissement lancé en avril par le Premier Ministre, l'investissement reste à un niveau encore insuffisant, même si les derniers résultats en matière d'emploi sont encourageants.

Face aux incertitudes les entreprises semblent encore réticentes à augmenter leurs capacités de production ou à les moderniser.

L'inflation en France

S'agissant de l'inflation en France, les prix à la consommation ont baissé de 0,4 % en septembre.

En rythme annuel, l'inflation serait quasi- nulle (de l'ordre de 0,1 % en 2015, contre 0,5 % en 2014).

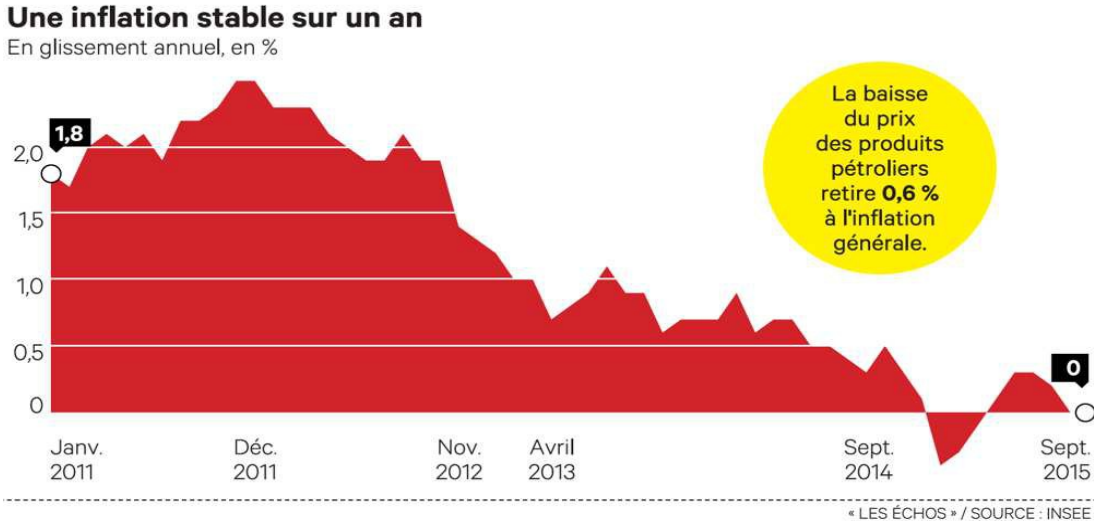

2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

2.1 Les hypothèses macro-économiques

Lors de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2016 (PLF2016) le gouvernement a retenu les principales hypothèses suivantes :

- croissance : + 1,5 %
- inflation : + 1 %

En matière de croissance, les hypothèses prudentes retenues par le Gouvernement sont conformes aux prévisions des instituts de conjoncture et organisations internationales.

2.2 La réduction du déficit public

Le PLF2016 s'inscrit dans la trajectoire de réduction du déficit public, avec pour objectif le passage sous la barre des 3% du PIB en 2017.

Pour ce qui est de 2016 ce déficit devrait s'établir à 3,3 % du PIB.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat a engagé un programme triennal d'économies de 50 Mds d'€uros, dont 16Mds pour l'année 2016.

	2015	2016	2017	Cumul
Etat & agences	8,7	5,1	5,1	19,0
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
ASSO	6,4	7,4	6,5	20,3
ONDAM	*3,2*	*3,4*	*3,4*	*10,0*
Autres dépenses ASSO	*3,2*	*4,0*	*3,1*	*10,3*
TOTAL	**18,6**	**16,0**	**15,4**	**50,0**

Source : PLF2016 - exposé général des motifs
ASSO : budget des administrations de sécurité sociale
ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

Cet effort mobilise l'ensemble des administrations publiques : la contribution de l'Etat et de ses agences au plan d'économies s'élèvera ainsi à 5,1 Md€ en 2016, celle des collectivités territoriales à 3,5 Md€, celle de l'assurance maladie à 3,4 Md€ et celle des autres dépenses de protection sociale à 4 Md€.

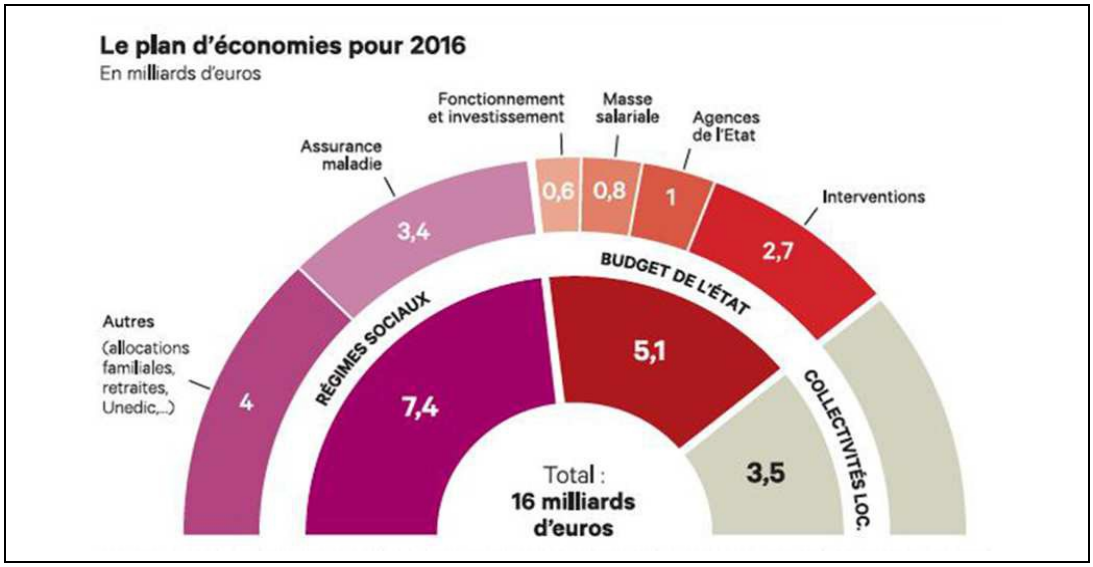

Source : site internet du journal Les Echos - 30/09/2015

2.3 La réforme de la DGF du bloc communal et un soutien renforcé à l'investissement local, dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations aux collectivités territoriales.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le PLF2016 prévoit de poser les principes d'une réforme de la DGF qui représente la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Celle-ci ne sera appliquée qu'en 2017.

En effet, la DGF du bloc communal concentre les critiques :

- ✔ des écarts de dotations qui ne sont pas justifiés par des écarts de richesses et de charges entre les collectivités, la DGF ne faisant souvent que reconduire des écarts de dotations historiques qui ne correspondent plus aujourd'hui à la réalité financière et physique de nos communes et EPCI,
- ✔ une dotation qui n'apparaît plus adaptée au nouveau contexte institutionnel en ne prenant pas suffisamment en compte le niveau d'intégration entre les communes et leurs groupements à fiscalité propre, notamment du point de vue de la mutualisation de leurs moyens,
- ✔ enfin, la péréquation communale est insuffisamment ciblée alors que dans un contexte de baisse des dotations l'exigence de péréquation est accrue.

L'architecture de la DGF des communes devrait être profondément modifiée :

➔ une dotation forfaitaire rénovée avec :

- ✔ une dotation de base d'un montant par habitant égal pour toutes les communes,
- ✔ ainsi qu'une dotation de centralité affectée aux territoires et partagée entre l'EPCI et les communes,

➔ une péréquation améliorée avec :

- ✔ la disparation de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) dont les montants seront redistribués au profit de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- ✔ une péréquation qui fait l'objet d'un meilleur ciblage et qui est recentrée sur les communes les moins favorisées : les communes éligibles à la DSU seront ramenées de 742 à 659, si le projet est bien mené à son terme et dans ces conditions.

Soutien renforcé à l'investissement local

A travers le PLF2016, le gouvernement a décidé d'amplifier les mesures de soutien à l'investissement public local avec :

- ✔ la création d'un fonds doté d'1 Md€ d'autorisation pour soutenir l'investissement des communes et,
- ✔ l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Contribution au redressement des finances publiques

Le PLF2016 met en œuvre pour 2016, selon les mêmes modalités qu'en 2015, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

D'un montant de 3,67 Md€, cette contribution est répartie en proportion des recettes :

- ✔ 2 071 M€ pour le bloc communal, dont 1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements,
- ✔ 1 148 M€ pour les départements,
- ✔ 451 M€ pour les régions.

Cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat fait peser sur les budgets locaux de très importantes contraintes, particulièrement pour les villes comme Annonay qui continuent d'assumer de lourdes charges de centralité et dont le niveau d'investissement est un levier important de développement et de soutien à pour l'économie locale, en particulier pour les PME.

En même temps, force est de constater qu'à Paris, celles et ceux qui – comme responsables de l'opposition nationale – demandent à corps et à cris des économies, en considérant que 50 milliards ne suffisent pas et en demandant une baisse de la dépense publique de 120 milliards, feraient courir des risques plus graves encore aux collectivités et à l'investissement public.

3. BUDGET COMMUNAL - SITUATION FINANCIERE - POINTS DE REPERE

L'objectif de cette 3ème partie du débat d'orientation budgétaire est d'actualiser, par rapport aux débats des années précédentes, un certain nombre de points de repères sur notre situation budgétaire et financière.

Notre capacité à mettre en œuvre des projets d'investissement dépend étroitement de notre capacité à épargner ; c'est-à-dire de notre capacité à rembourser les emprunts et/ou le financement direct de nos investissements.

L'appréciation de notre marge d'action est ainsi étroitement liée à la structure et à l'évolution de nos recettes et dépenses de gestion.

3.1 La structure des recettes de gestion

La structure de nos recettes de gestion est globalement assez stable, avec 2 chapitres budgétaires (impôts & taxes/dotations & participations) qui représentent à eux seuls 90 % des recettes de gestion en 2011 et 2012, puis 89 % sur les 2 exercices qui suivent. Cette évolution est en lien avec la baisse des dotations de l'Etat.

LA STRUCTURE RECETTES DE GESTION

	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014
Atténuation de charges	1,0%	0,9%	1,6%	1,8%
Produits des services	7,4%	7,5%	7,4%	7,5%
Impôts & taxes	66,2%	66,1%	66,0%	66,6%
Dotations & participations	24,0%	23,9%	23,3%	22,5%
Autres prod de gest cour	1,4%	1,6%	1,7%	1,6%
dont fiscalité + AC + DGF + Alloc fisc (1)	85,2%	84,9%	84,9%	84,8%
Montant des recettes de gestion en M€	*21,90*	*22,19*	*22,17*	*22,01*

(1) fiscalité directe (TH et foncier) + DGF (dotation forfaitaire / DSU et DNP) + attribution de compensation + allocations fiscales compensatrices

On note également que les recettes tirées plus particulièrement de la fiscalité directe, l'attribution de compensation versée par l'EPCI, la DGF et les allocations fiscales compensatrices représentent 85 % de nos recettes de gestion et qu'il s'agit de recettes sur lesquelles, soit notre pouvoir d'action n'existe pas, soit notre marge de manœuvre est très limitée.

↳ La fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières)

La fiscalité directe représente 40 % de nos recettes de gestion (CA 2014) et le foncier bâti demeure notre première ressource fiscale, assez loin devant la taxe d'habitation tel que cela vous est présenté dans le tableau suivant :

Répartition du produit fiscal	2011	2012	2013	2014	2015 (1)
Foncier bâti	61,3 %	60,9 %	60,3 %	60,8 %	61,1 %
Taxe d'habitation	37,8 %	38,2 %	39,1 %	38,6 %	38,3 %
Foncier non-bâti	0,9 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %

(1) selon état fiscal 1259 (notification des bases et du produit prévisionnel)

Les bases d'imposition, c'est une constante, sont plus basses à Annonay qu'ailleurs, particulièrement pour la taxe d'habitation compte-tenu d'une politique d'abattements très favorable, instituée en 1986 et qui bénéficie aux familles et aux personnes modestes.

		Bases en € par habitant			
Bases nettes "ménages" taxées au profit de la commune	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	15.234.635	892	1.189	1.303	1.357
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	19.452.782	1.139	1.212	1.289	1.277
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	53.455	3	4	5	9
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

Source : données DGFIP - Gestion 2014

A titre de précision, le montant les bases exonérées sur délibération s'élève à 3 986 307,00 € (soit un équivalent de 883 764 € de produit fiscal). Les tableaux vous indiquent donc l'ensemble des abattements votés par le Conseil Municipal d'Annonay et qui permettent donc, aux familles et aux personnes en difficultés, de bénéficier d'abattements importants qui les soulagent d'une partie de leur taxe d'habitation.

Réductions et majorations de bases décidées, sur déliberation, par la commune			
Taxe d'habitation	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) . Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	20	01/06/86	793.130
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) . Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM	25	01/06/86	138.788
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (ancienne contribution mobilière 1973)			0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (ancienne contribution mobilière 1973)			0
Abattement général à la base	15%	01/06/86	2.589.619
Abattement spécial à la base	15 %	01/06/86	464.770
Abattement spécial handicapés à la base	0 %		0
Montant total des abattements TH décidés par la commune			3.986.307

Source : données DGFIP - Gestion 2014

Les taux d'imposition, c'est là aussi une constante, demeurent supérieurs aux moyennes observées :

	Annonay	Moyennes - gestion 2014		
		Département	Région	National
TH	22,17%	15,64%	14,05%	15,85%
FB	27,39%	22,36%	21,73%	22,65%
FNB	103,89%	98,31%	55,46%	59,90%

Source: données DGFIP

Notre majorité, malgré un environnement financier depuis plusieurs années contraint, s'est toujours refusée à augmenter les taux d'imposition.

L'évolution des bases d'imposition au cours de ces dernières années est assez contrastée, d'autant que le coefficient de revalorisation forfaitaire a été divisé par 2 entre 2013 et 2014.

Le coefficient de revalorisation pour 2016 n'est pour l'instant pas connu, il sera déterminé à l'issue de la procédure d'adoption de la loi de finances actuellement en discussion au Parlement.

Evolution des bases d'imposition (y compris revalorisation forfaitaire)					
	Année 2011	**Année 2012**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Année 2015**
	définitif	*définitif*	*définitif*	*définitif*	*prévisionnel*
TH	14 080 108,00 €	14 731 641,00 €	15 144 964,00 €	15 234 635,00 €	15 447 000,00 €
		4,63%	*2,81%*	*0,59%*	*1,39%*
FB	18 488 728,00 €	19 004 894,00 €	18 919 340,00 €	19 452 782,00 €	19 915 000,00 €
		2,79%	*-0,45%*	*2,82%*	*2,38%*
Coef reval forfaitaire		*1,80%*	*1,80%*	*0,90%*	*0,90%*

↳ Les Dotations de l'Etat

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, il s'agit essentiellement de la DGF dont le poids au sein de nos recettes de gestion tend à diminuer avec 20,6 % en 2011 et 19,2 % en 2014.

Part de la DGF dans les recettes de gestion	2011	2012	2013	2014
	20,6 %	20,1 %	19,9 %	19,2 %

Le montant de la DGF par habitant est également sur une tendance à la baisse.

Montant de la DGF par habitant	2011	2012	2013	2014	2015
	251,37 €	251,04 €	250,64 €	241,81 €	223,92 €

Source : fiche individuelle DGF

Les pertes de recettes au titre de la DGF sont une réalité depuis quelques années, elle s'accélère depuis 2014 avec la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Ainsi, entre 2014 et 2015 la DGF a baissé de plus de 400 000 €, dont 384 000 € sont imputables à la contribution au redressement des finances publiques.

DGF	Ex2011	Ex2012	Ex2013	Ex2014	Ex2015
Dotation forfaitaire	3 924 127,00 €	3 858 523,00 €	3 795 298,00 €	3 607 390,00 €	3 135 822,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	567 553,00 €	577 201,00 €	587 302,00 €	594 937,00 €	600 291,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	14 705,00 €	17 646,00 €	21 175,00 €	25 410,00 €	84 605,00 €
Total DGF	**4 506 385,00 €**	**4 453 370,00 €**	**4 403 775,00 €**	**4 227 737,00 €**	**3 820 718,00 €**
		-1,18%	*-1,11%*	*-4,00%*	*-9,63%*
		-53 015,00 €	*-49 595,00 €*	*-176 038,00 €*	*-407 019,00 €*

3.2 La structure des dépenses de gestion

S'agissant des dépenses de gestion : Les charges à caractère général et les charges de personnel représentent une proportion de 82 % (période 2011/2012) à 83 % (période 2013/2014).

LA STRUCTURE DES DEPENSES DE GESTION	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014
Charges à caractère général	20,2%	20,5%	20,0%	18,8%
Charges de personnel	62,0%	61,9%	63,1%	64,2%
Atténuation de produits	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Autres charges gest cour.	17,8%	17,4%	16,7%	16,7%
Total dépenses de gestion en M€	*18,15*	*18,69*	*18,71*	*18,92*

Dans un contexte de relative stabilité de nos charges courantes la proportion des charges de personnel tend à progresser alors que les charges à caractère général connaissent l'effet inverse.

Les charges de personnel

La masse salariale représente le 1er poste de dépenses.

	Charges de personnel par habitant / moyennes au 31/12			
	Annonay	Départementale	Régionale	Nationale
Gestion 2011	611 €	550 €	582 €	nc
Gestion 2012	651 €	574 €	603 €	625 €
Gestion 2013	663 €	585 €	615 €	636 €
Gestion 2014	688 €	607 €	640 €	661 €

Source : DGFIP – gestion 2011, 2012, 2013 et 2014

Je rappelle une nouvelle fois que le ratio des charges de personnel par habitant doit être apprécié avec prudence car il est étroitement lié aux modes de gestion des services publics locaux privilégiés par la collectivité.

Je rappelle aussi que la méthode de calcul en vigueur au sein de la Direction Générale des Finances Publiques ne tient toujours pas compte des remboursements effectués pour la mise à disposition de personnels dans le cadre de conventions de mutualisation.

Or, comme vous le savez, le **contrat de mutualisation** que nous avons conclu avec la Communauté d'Agglomération concerne avant tout des agents de la Ville mis à disposition de l'intercommunalité.

Cela nous vaut une recette de l'ordre de 1,18 M€ (valeur 2014) qui diminue d'autant le poids réel des dépenses de personnel dans nos dépenses totales.

Les achats et charges externes

(Charges à caractère général - hors impôts et taxes payés par la commune)

En ce qui concerne les achats et charges externes : nous sommes dans une dynamique pluriannuelle de maîtrise de nos dépenses grâce aux efforts quotidiens qui sont demandés aux services.

Achats et charges externes / Moyennes / €par habitant

	Annonay	Moyennes		
		Département	Région	National
Exercice 2011	195 €	219 €	241 €	264 €
Exercice 2012	209 €	231 €	248 €	271 €
Exercice 2013	207 €	233 €	255 €	281 €
Exercice 2014	200 €	225 €	255 €	279 €

Source : DGFIP – Gestions 2011, 2012, 2013 et 2014

Les résultats obtenus ces dernières années nous placent nettement en dessous des moyennes observées : je tenais à le souligner à nouveau.

3.3 Le niveau de l'épargne

Juste un rappel sur l'évolution de notre épargne, que nous avons déjà largement eu l'occasion de commenter lors de l'adoption du compte administratif 2014.

	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014
Epargne de Gestion	3 753 589,82 €	3 502 389,74 €	3 461 546,02 €	3 090 268,41 €
Epargne brute	3 288 368,78 €	3 007 292,04 €	3 066 585,91 €	2 685 687,67 €
Epargne nette	1 112 521,97 €	870 634,07 €	1 160 592,23 €	709 307,79 €

Pour mémoire, nos ratios d'épargne s'érodent sur le dernier exercice clos : même si les charges ont progressé modérément en 2014, l'évolution de nos recettes a été contrariée avec une progression du produit fiscal couvrant à peine la baisse des dotations de l'Etat.

A l'image de nombreuses communes, cela devrait prendre une proportion encore plus importante au compte administratif 2015 compte tenu de l'accélération du niveau de contribution au redressement des finances publiques.

3.4 La gestion de la dette

En matière d'endettement, **3 constats** :

- ✓ **le désendettement se poursuit** : de 2008 à 2014 la commune s'est désendettée de 8,9 M€ sur son budget principal. La tendance devrait se poursuive en 2015,

✓ **l'encours de la dette par habitant** est meilleur à Annonay que dans les communes comparables.

	Encours dette par habitant / moyennes au 31/12			
	Annonay	Départementale	Régionale	Nationale
Gestion 2011	898 €	1 520 €	831 €	919 €
Gestion 2012	787 €	1 533 €	859 €	941 €
Gestion 2013	773 €	1 552 €	560 €	950 €
Gestion 2014	666 €	1 566 €	856 €	958 €

Source : DGFIP – gestion 2011, 2012, 2013 et 201

✓ la **capacité de désendettement** (ratio de solvabilité) s'améliore et se situe en dessous* des moyennes
Source : DGFIP – gestion 2011, 2012, 2013 et 2014

J'ajoute 2 éléments d'information complémentaires :

➔ nous avons contracté au printemps 2015 un emprunt de 1,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de l'opération « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque » et ce dans le cadre des financements spécifiques proposés par la CDC pour les opérations de cette nature, avec un taux intéressant.

➔ notre encours de dette est particulièrement sécurisé avec 61 % de l'encours correspondant à des emprunts contractés à taux fixe. Nous n'avons, heureusement, aucun emprunt structuré ni susceptible d'être qualifié de « toxique ».

4. LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2016

Les orientations essentielles qui seront mises en avant pour la préparation du budget 2016 seront dans la continuité de celles retenues pour les budgets passés, que ce soit en matière de fiscalité, de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de programmation des investissements.

4.1 Orientations dans le domaine des ressources fiscales

En matière fiscale, nous entendons préserver le niveau de nos recettes : c'est la raison pour laquelle les taux d'imposition resteront stables.

Nous maintiendrons une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, en faveur des familles et des contribuables de condition modeste ; politique instituée au milieu des années 1980 par ceux qui nous ont précédés à ce conseil.

Cette orientation est constante et nous la confirmons une nouvelle fois dans un contexte économique et social qui demeure très difficile pour les plus fragiles d'entre nous.

4.2 Orientations dans le domaine de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'absence de marges de manœuvre fiscales, compte tenu du niveau déjà très élevé des taux d'imposition, l'accélération de la baisse des dotations de l'Etat, nous amènent à poursuivre et à amplifier les décisions visant à la maîtrise absolue de nos dépenses de fonctionnement.

Cette démarche n'est pas inédite, mais elle prend une dimension nouvelle avec pour objectif de rechercher, dans le budget 2016, des économies à hauteur de la baisse pressentie de la DGF, soit environ 380 000 €. Ces économies seront prioritairement ciblées sur les charges à caractère général.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une démarche pour maîtriser la consommation des fluides (30 % des charges à caractère général) constituera un levier supplémentaire.

Les charges de personnel demeureront contraintes, avec un effectif stabilisé et un examen au cas par cas des conditions de remplacement des agents absents, partant à la retraite ou en mutation.

Le déploiement de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) nous permettra de mieux nous adapter aux contraintes qui sont les nôtres.

Notre soutien aux associations est confirmé, dans un contexte contraint qui ne nous permet toutefois pas de mobiliser des moyens supplémentaires.

Les clauses d'indexation des subventions conventionnées seront ainsi abandonnées et une attention soutenue sera portée aux conditions de mise à disposition de locaux.

4.3 Orientations en matière d'endettement

En matière d'endettement, les orientations restent les mêmes :

- ➔ stabilisation de l'encours,
- ➔ une attention soutenue au calendrier et au niveau de mobilisation des fonds et au volume en fonction du rythme des réalisations de l'année.

Je rappelle que la Ville d'Annonay n'a actuellement pas de ligne de trésorerie et que les collectivités locales ne connaissent pas le « découvert bancaire ».

4.4 Orientations en matière d'investissement

En matière d'investissement, deux orientations essentielles.

D'une part, la poursuite d'une politique d'investissement active car notre ville, comme les acteurs économiques du bassin, en ont besoin.

D'autre part, la priorisation au budget des investissements jugés politiquement primordiaux et susceptibles d'être engagés dans l'année avec l'appui de services dont les effectifs sont contraints.

La liste précise des projets d'investissements pour 2016 est en cours d'arbitrage, ils seront déclinés en fonction des orientations suivantes :

- ➔ maintien en état de notre patrimoine (voirie, éclairage public, bâtiments),
- ➔ achèvement de la rénovation urbaine du quartier du zodiaque,
- ➔ poursuite de l'opération « cœur de ville historique », en lien avec les projets de l'Agglomération pour mettre en place une pépinière d'artisanat d'art notamment,
- ➔ la rénovation de la chapelle Sainte Marie au service d'un projet culturel,
- ➔ une nouvelle opération de requalification de voirie (à l'image de celle réalisée pour la rue Gaston DUCLOS),
- ➔ un programme d'investissement dans les locaux scolaires, en priorisant les questions d'accessibilité et d'économies d'énergies.

Maintenant, je laisse la place au débat.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT
Membre du Groupe d'Opposition Municipale

Merci Madame SCHERER.

Sur ce débat d'orientations budgétaires, encore une fois, je regrette qu'aucune discussion n'ait eu lieu lors de la commission des finances de lundi dernier sur les orientations budgétaires de la commune, j'ai eu l'occasion de vous le dire directement en commission, il me semblait qu'initialement cela devait être prévu mais rien n'a eu lieu, notamment faute d'avoir bien voulu fournir aux conseillers municipaux présents le moindre document, ni en avance, ni même le jour de la commission.

Les commissions servent normalement à préparer les conseils. Une fois de plus, encore une fois, faute de document, elle n'aura pas servi à cela.

C'est un choix de gouvernance, vous ne voulez pas associer l'ensemble des conseillers municipaux à des réflexions essentielles qui touchent l'avenir de notre ville. Dont acte mais, je me permettrai de le rappeler à chaque fois et je le regrette.

S'agissant de la croissance et de l'emploi

Votre intervention commence par rappeler la situation de la croissance française en Europe avec des perspectives de croissance : 1,1 % anticipé pour 2015 et 1,5 pour 2016. Evidemment, tant mieux, nous sommes heureux de cette reprise, même timide, que les français attendent.

Comme vous évoquez cette croissance française en légère reprise, il faut aussi que nous apportions et vous nous permettrez de le faire, quelques informations pour éclairer ce débat.

Rappelons déjà qu'en 2014, avec une croissance française à 0,2 %, sur les 28 Etats membres de l'EUROPE, seules CHYPRE, en quasi faillite, la CROATIE, la FINLANDE et l'ITALIE faisaient moins bien que nous. Même la GRÈCE et le PORTUGAL avaient de meilleurs taux de croissance que la FRANCE.

Vous nous parlez de la croissance en 2015 : soyons complet.

Sur le second trimestre 2015, la France est le seul pays d'Europe, d'après les données d'Eurostat de septembre 2015, à avoir eu une croissance nulle.

Vous citez la note de l'INSEE 2015, je vais me permettre de citer une phrase intéressante et qui n'apparaît pas dans vos propos :

« L'activité a nettement accéléré dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique ». (source : note de conjoncture INSEE Octobre 2015).

Effectivement, il y a quand même des difficultés sur la croissance et en conclusion, c'est dans un contexte de reprise économique, certes elle existe mais elle est timide, que s'inscrit le budget 2016. Cela est heureux et nécessaire pour créer de l'emploi. Mais cela est fragile et je crois, qu'il faut en tenir compte dans le projet de budget 2016 et dans les réformes à mettre en œuvre. Il ne faut pas attendre pour l'instant, de cette faible croissance, d'impact positif sur les recettes de la ville.

Venons-en maintenant au vif du sujet sur les orientations budgétaires 2016 pour Annonay.

La baisse des dotations de fonctionnement

Le premier point marquant est bien entendu la baisse de la dotation générale de fonctionnement.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que toutes les collectivités locales et notamment Annonay, doivent participer à l'effort de redressement des comptes de notre pays. Cela est bien sûr inévitable.

Il est vrai que la baisse de la dotation impacte très sévèrement les finances de la ville. Nous avons déjà perdu près de 700 000 € de dotation par an, par rapport à 2012 et, si tout ceci se poursuit, nous pouvons arriver à un manque de recettes de 1,5 million d'euros par an d'ici 2017.

Cet effet pourrait être encore s'accélérer au regard de la réforme qui était en vue sur la répartition de la DGF présentée initialement par le gouvernement et qui finalement a été reportée.

Aussi, espérons que jusqu'en 2017 nous n'ayons pas de mauvaises surprises supplémentaires par rapport à cela.

La réponse à cette baisse des dotations

La vraie question finalement de ce débat d'orientations budgétaires est de se demander comment va-t-on faire face à ces baisses de recettes et dotations inévitables, imposées. Comment absorber cet argent et notamment ce qu'il va nous arriver d'ici 2017 ?

Quelles sont donc les possibilités qui se présentent à nous, Conseil Municipal ?

4 voies naturellement s'offrent à nous :

- augmenter les impôts,
- baisser les dépenses,
- baisser l'investissement,
- arrêter le désendettement de la ville.

C'est bien la question qui est au cœur de notre débat ce soir. C'est d'ailleurs ce débat que nous aurions aimé avoir eu en Commission. Que nous dites-vous dans vos propos ?

1er axe

Les impôts vont légèrement augmenter, effectivement ils ont légèrement augmenté, comme cela est le cas ces dernières années, du montant de la revalorisation des bases, sans augmentation des taux. Vous l'avez citée, en 2015, l'augmentation d'impôt était de près de 1 %, pour une inflation proche de 0. Même s'il n'y a pas d'augmentation de taux, les impôts locaux augmentent plus vite que l'inflation et depuis 2009, c'est bien un million d'euros d'augmentation d'impôt que les Annonéens ont subi.

Mais cette petite augmentation, assez faible de 1 %, ne suffira pas évidemment à combler la baisse importante de la DGF.

2ème axe

Il s'agit de la réduction des dépenses et là, je crois qu'il y a vraiment un souci, vous refusez de toucher sérieusement aux dépenses qui augmentent régulièrement, d'année en année, nous étions à 18 millions en 2010, nous passons à 19 millions en 2014.

Il nous manque un grand plan d'économie. Bien sûr vous indiquez que vous allez être vigilants sur la location des locaux aux associations, il serait intéressant d'en savoir un peu plus à ce propos, que vous voulez maîtriser les charges de personnel mais clairement, nous voyons bien que ces mesures ne vont pas suffire à équilibrer la baisse des dotations de fonctionnement qui vont nous toucher encore plus durement jusqu'en 2017.

Il est d'ailleurs intéressant de se pencher à la structure des dépenses de la Ville et notamment, aux dépenses de personnel.

En 2009, après la mutualisation et pour cela je ne parlerai pas en montant car vous l'avez cité, ce montant est soumis à beaucoup de différences de calcul mais je ne comparerai pas Annonay à d'autres communes mais simplement, je prendrai la part de ces dépenses de personnel dans notre budget.

En 2009, après la mutualisation des services, nous étions à 56 % du budget de fonctionnement consacré aux dépenses de personnel, en 2014, nous dépassons 64 % du budget, nous sommes quasiment aux 2/3 du budget, contraints par les dépenses de personnel.

Ici, malgré la montée en puissance de la Communauté de Communes puis d'Agglomération depuis 6 ans qui aurait permettre une vraie mutualisation, ces chiffres se dégradent.

La stabilisation ou la légère augmentation, n'est pas suffisante. Il faut aller plus loin, le constat, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport fait par la Cour des Comptes notamment au travers de son 1er Président, Didier MIGAUD, ancien Député socialiste.

Que dit la Cour des Comptes dans son rapport du 9 septembre 2015 ? Il dénonce une augmentation des charges de personnel des collectivités locales de plus de 4 % par an, alors que même pour l'Etat, le coût des effectifs ne progresse que de 1 % par an. Et bien 4 % par an, c'est à peu près, l'augmentation des charges de personnel pour Annonay sur 2014-2015.

Nous sommes effectivement sur ce que vous appelez une phase de stabilisation et bien, pour la Cour des Comptes, c'est évidemment une augmentation qui n'est pas maîtrisée et c'est là-dessus qu'il va falloir jouer, il ne faut pas stabiliser les coûts de personnel, vous n'êtes même pas parvenus à les stabiliser.

Il faut aller beaucoup plus loin évidemment si l'on veut pouvoir garder une marge de manœuvre dans le budget et notamment au travers d'une vraie politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines, des compétences et de la formation.

3ème axe

C'est l'investissement et nous le craignons fortement, qui va en partie pâtir de cette baisse de dotations de l'Etat.

Pour 2016, que nous proposez-vous ?

Des investissements qui nous semblent bien en deçà de ce dont notre ville a besoin, avec des projets importants qui peinent à se mettre en place.

Je reprendrai malheureusement mes propos sur l'opération de rénovation du « Coeur de ville historique », je vous rappelle qu'en 2014-2015, vous annonciez 3 millions d'euros sur ce projet. Ils ont finalement été ramenés au travers de différentes modifications, à 1 million d'euros sur ces deux années, soit à peine 1/3 des prévisions et plus de 3 millions d'euros ont été repoussés à 2018 et après, nous avions un projet d'urgence, un projet fondamental et finalement, nous avons un projet qui traîne et qui se décale vers non pas demain, ni même après-demain, nous restions donc inquiets sur ce projet et notamment pour 2016.

Il y a besoin d'axes d'investissements importants, il y a des enjeux fondamentaux, on constate au quotidien la perte de commerces au profit de DAVÉZIEUX, une perte de commerces qui s'accélère. Il faut réagir pour donner un environnement favorable, plus favorable.

Je comprends qu'effectivement, le maintien en l'état du patrimoine soit important mais, cela ne peut être satisfaisant en termes d'avenir et c'est le premier projet que vous nous annoncez ce soir, ce n'est pas satisfaisant.

4ème axe

En fait, la vraie variable d'ajustement que vous avez choisi pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat, c'est la fin du désendettement de la ville. C'est ce qui ressort très clairement de votre discours : comme les recettes de l'Etat baissent et pour maintenir un peu d'investissement sans trop toucher aux dépenses de fonctionnement, nous allons arrêter de se désendetter.

Vous écrivez, dans votre discours, en page 7, ce qui est vrai, que nos taux d'imposition sont supérieurs à Annonay de 50 % à la moyenne nationale, régionale et départementale concernant les taxes d'habitation et 23 % concernant la taxe foncière.

Rappelons que ces taux ont été fixés après intervention du Préfet en 2002, suite à une situation extrêmement difficile, quasi faillite de la ville, afin de rembourser les emprunts (*Avis 2002-283 du 3 juillet 2002 de la Chambre Régionale des Comptes).* **Le désendettement certes, n'a pas commencé en 2008 mais bien avant, sous l'équipe précédente.**

Aujourd'hui, vous allez utiliser les efforts financiers consentis par les Annonéens, ces augmentations d'impôts extrêmement élevées, elles vont être utilisées non plus pour rembourser l'emprunt, pour se désendetter mais pour compenser la baisse des dotations de l'Etat au lieu de faire des économies de manière suffisante.

C'est vraiment ce point, avec la baisse des investissements ou sa limitation, qui ne nous parait pas acceptable dans les orientations budgétaires que vous proposez et qui nous paraît le plus injuste pour les Annonéens.

On maintient des taux d'imposition extrêmement élevés non pas pour investir mais simplement pour compenser la baisse de l'engagement de l'Etat, sans faire de grand plan d'économies, structurel et non pas conjoncturel, comme vous le faites.

J'entends bien dans votre discours que vous allez essayer de trouver 380 000 € ici etc... mais, la problématique n'est pas simplement là, il faut vraiment avoir une intervention structurelle approfondie pour retrouver des marges de manœuvre et là, des choix importants sont à faire. Que proposons-nous comme orientations budgétaires ?

Les propositions de l'opposition

La variable d'ajustement ne peut pas être la baisse et la fin du désendettement. Il faut résolument affirmer que c'est la baisse des dépenses qu'il faut privilégier. Nous souhaitons donc proposer et poser trois principes prioritaires :

1° - Restaurer une attractivité fiscale de la ville

Une mesure somme toute assez symbolique mais qui serait un engagement clair :

➔ **Ne pas se contenter de la stabilité des taux mais des impôts en montant : en clair, les feuilles d'impôts ne devront pas augmenter, pour la partie annonéenne, d'un centime. Bien sûr, il s'agit d'un effort et d'un impact tout relatif et symbolique mais, c'est 1 % des recettes fiscales. Ce serait une mesure forte pour donner un signal d'avenir sur l'attractivité fiscale de la Ville.**

➔ **Et, si l'on renonce au désendettement de la ville, nous demandons que 50 % des économies budgétaires réalisées soient affectées à la baisse des taux d'imposition. Si on arrête le désendettement, la contrepartie, c'est de dire d'accord, on va faire des économies et 50 % de celles-ci, sont affectés à l'investissement et 50 % de ces économies de fonctionnement, sont affectés à la baisse des impôts pour les habitants de la Ville. Voilà ce qui pourrait restaurer l'attractivité fiscale de la Ville.**

2° - Mieux cibler nos investissements

➔ **C'est de se dire, nos moyens sont limités et bien, ciblons nos investissements, redéfinissons nos priorités en fonction de critères clairs que sont l'utilité sociale, l'attractivité pour notre ville et la mutualisation des équipements.**

Nous nous interrogeons grandement sur l'utilité pour la ville, dans l'état actuel des finances, du projet envisagé dans la Chapelle Sainte Marie qui n'a toujours pas fait l'objet d'aucune présentation au conseil. La priorité doit être l'action d'urgence sur le commerce et le cœur de ville.

➔ **Pour cela, effectivement, il convient de stabiliser de manière urgente le plan pluriannuel d'investissement comparé à une prévision pluriannuelle budgétaire pour ne plus connaître les dérapages que nous avons connus lors des dernières années, sur l'opération cœur de ville.**

3° - Diminuer nos dépenses de fonctionnement

➔ **Il ne faut pas rester sur un objectif, pas encore tenu, de maîtrise, de stabilisation des charges de personnels. Il faut inverser la courbe de ces charges avec le renforcement de l'intercommunalité mais de manière plus efficace, la mutualisation aurait dû porter ses fruits et la masse salariale globale diminuer au rythme des départs en retraite. La valorisation des compétences internes, la formation des agents … doivent permettre ce vrai changement.**

La Cour des Comptes nous le dit, 4 % d'augmentation annuelle, ce n'est pas tenable et nous le vivons aujourd'hui.

Le statu-quo n'est plus possible et les réformes, trop longtemps repoussées, des réformes de fond, au-delà d'une demi stabilisation, sont indispensables.

Voilà les axes prioritaires que nous portons et que nous proposons pour le budget de la commune.

Intervention de Madame Isabelle FRANÇOIS
Membre de l'Opposition

Bonsoir à tous,

Je me posais la question de savoir s'il était judicieux de conserver des bases d'imposition plus basses qu'ailleurs et en même temps, d'avoir ce qui induit forcément un taux d'imposition supérieur à la moyenne ce qui fait qu'effectivement, il y a un déséquilibre et les gens vont construire ailleurs qu'à Annonay. Nous avons donc une fuite à ce niveau qui est récurrente, qui ne s'arrêtera pas tant que le foncier sera aussi cher à Annonay contrairement à tout ce que l'on peut voir ne serait-ce qu'au niveau de l'agglomération.

Je lisais vos orientations en matière d'investissements « *la poursuite d'une politique d'investissement active* **» et là, je me dis tiens du nouveau, je lis vos orientations et je me pose alors la question si vous ne vous moquiez pas de nous ? «** *maintien en état de notre patrimoine* **» d'accord, «** *poursuite de l'opération Coeur de Ville historique en lien avec des projets de l'agglomération pour mettre en place une pépinière d'artisanat d'art »,* **on va avoir droit à la catastrophe que la pépinière d'artisanat d'entreprises, c'est-à-dire une fuite sans fin à nouveau, ce n'est pas cela qui va générer un dynamisme au sein de notre ville, notre centre-ville, il va falloir que vous vous réveilliez car vos propositions sont absolument ridicules, on voit la rénovation de la Chapelle Sainte Marie au profit d'un projet culturel alors là aussi, on hallucine, je ne pense pas que la rénovation, pour installer le compagnie de Monsieur LAGRAA, va générer un dynamisme hallucinant à Annonay.**

Je lis aussi des tas de belles paroles et au final, il n'y a rien, tout est creux. Votre programme est ridicule. Les Annonéens veulent deux choses en fait, que le foncier baisse, ils veulent payer moins d'impôts et ils veulent du travail, tous vos projets sont hallucinants.

Je m'interroge également sur les clauses d'indexation qui sont données sur les subventions et là par contre, j'aimerais bien que l'on puisse nous donner en fait les décisions prises par Monsieur DUSSOPT en amont, bien avant les dates butoirs. On s'aperçoit que le 17 septembre le premier avenant a été signé, l'envoi de ce document là est fait le 10 novembre, si nous voulons déposer un recours auprès du Tribunal Administratif, nous n'avons pas le temps de le faire et, à ce propos, j'évoquais l'avenant n° 1 qui concerne et là je réitère ma demande de l'an dernier, le prêt d'une classe de l'école primaire Font Chevalier à l'Association Cultuelle des Musulmans d'Annonay (ACMA) et, j'aurais aimé savoir au vu de la situation si nous pourrions avoir un compte-rendu de ce qui est dit aux enfants de France à ce niveau là, qu'en est-il au niveau de l'enseignement de la langue, quel est le programme dispensé, pourquoi prêtons-nous cette salle d'une école de la République à une association où nous ne savons pas ce qui est dit.

Je pense qu'au vu de la conjoncture actuelle, nous avons besoin de ces réponses là au sein du Conseil Municipal.

Intervention de Madame Véronique NEE
Membre de l'Opposition

Relativement aux orientations budgétaires, je voulais dire à quel point je trouvais regrettable que l'on ait absolument pas eu communication d'aucun texte en Commission Finances alors qu'apparemment, le document a été finalisé le 29 octobre, je trouve cela vraiment dommage. J'ai vraiment eu l'impression d'assister à une commission fantoche. Je ne vois pas de quoi l'on pouvait parler puisque nous avons eu certains documents, sur tables.

Sinon, la liste d'ANNONAY A GAUCHE a toujours clairement affiché des orientations budgétaires anti-austérité, en opposition aux politiques européenne et gouvernementale menées actuellement.

Nous n'acceptons pas plus aujourd'hui qu'hier les transferts de charges et la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, cela représente quand même 380 000 € pour ANNONAY, ce n'est pas négligeable cela, pour financer des politiques qui à notre avis, ne font pas preuve d'efficacité et notamment comme le CICE (*Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)* **ou les exonérations de cotisations patronales.**

Pour nous, réduire la capacité financière des communes ainsi, c'est :

- **renoncer à des investissements créateurs d'emplois, je pense que nous en avons grand besoin et notamment sur Annonay, à des services publics efficaces et à un fonctionnement correct de nos services municipaux.**

- **c'est aussi renoncer à la valeur matérielle de ses investissements mais aussi à leur valeur immatérielle, c'est-à-dire culturelle ou créatrice de lien social par exemple et je pense qu'aujourd'hui, malheureusement avec les événements qui sont arrivés à Paris, nous avons plus que jamais besoin de culture et de lien social.**

Pour nous, Annonay aurait dû prendre part aux actions de l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations et le transfert des charges car nos concitoyens souffriront de ces baisses de rentrée d'argent.

Mes précédents commentaires concernaient les choix politiques. S'agissant des chiffres, l'augmentation des bases décidées pour le budget de l'Etat est tombé à 0,9 %, c'est mieux que les années précédentes mais c'est encore beaucoup plus puisque l'on nous annonce une inflation à 0,1 % et, le maintien des taux d'Annonay ne corrigera rien.

Vous nous dites d'ailleurs que les bases d'Annonay sont inférieures à la moyenne mais celle des taux est bien supérieure et à côté de cela, la moyenne des salaires elle, est bien inférieure à la moyenne nationale.

Vous nous annoncez 380 000 € d'économies sur les charges à caractère général, je me pose une question, dans quelles conditions le personnel communal remplira-t-il ses missions et en aura-t-il les moyens matériels ?

Concernant les associations, vous nous dites que le soutien aux associations est confirmé mais vous remettez en cause les clauses d'indexation et vous nous annoncez une attention soutenue pour les mises à disposition de locaux, de quels locaux exactement parlez-vous ? De quelles associations ? Vous confirmez surtout à mon avis, un tour de vis en direction des associations et du social ;

De tout cela, la population est trop peu informée, c'est pourquoi nous réclamons une démocratie citoyenne pour que les citoyens soient en mesure d'agir et de peser sur les décisions qui les concernent. C'est dans ce cadre que nous ne cessons d'avancer la proposition de constituer de vrais conseils de quartiers, les ébauches existent, cela est vrai mais elles sont encore bien timides et tout cela pour que la totalité de la population soit associée aux décisions et afin de permettre une vraie mixité sociale, une juste répartition des travaux et une solidarité urbaine. Après, j'avoue que j'ai du mal à croire que vous allez le faire vu comment les commissions sont gérées déjà, l'opposition municipale n'a accès à aucun document avant ladite commission et, en informer les citoyens, serait une révolution.

La solidarité passe elle aussi par un budget social plus conséquent, ce que nous avons toujours demandé et qui aujourd'hui, est plus que nécessaire face à la misère grandissante, face aux conflits mondiaux auxquels nous participons et qui gonflent les migrations.

Dans notre ville, tous les habitants doivent avoir accès à un logement, à l'eau, à l'énergie, je dis bien tous, je pense qu'il ne faut absolument pas faire d'amalgame qui pourrait être tenté en ce moment.

Nous souhaiterions également que les acteurs économiques auxquels vous faites référence ne soient pas exclusivement les chefs d'entreprises, les salariés sont eux aussi capables de se mêler d'économie, ils l'ont d'ailleurs prouvé en maintenant des productions ou en avançant des propositions qui n'ont pas été assez entendues lors des fermetures de certaines usines.

Nous pensons que l'austérité ne doit pas mettre en difficultés les associations sportives, culturelles et humanitaires, que le personnel communal doit pouvoir travailler dans de bonnes conditions afin d'assurer un service public égalitaire et nécessaire.

L'austérité doit s'attaquer aux spéculateurs et autres profiteurs à qui l'on demande si peu de comptes et c'est aussi notre rôle d'élus de demander des comptes car si nous ne le faisons pas, nos communes, foyers de démocratie, disparaîtront, étouffées par le manque de moyens, les super-collectivités et éloignant encore plus les centres de décisions du citoyen.

Je finirai en appelant de mes vœux, un travail local pour rechercher une fiscalité locale plus juste, plus égalitaire, un travail sur les bases, les catégories de logement individuel et collectif et le coût du m² corrigé.

Intervention de Monsieur Michel SEVENIER 2ème Adjoint chargé de l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

Je souhaiterais juste apporter une réponse au questionnement de Madame FRANÇOIS sur la convention d'occupation à titre précaire et gratuite d'une salle de cours à l'école primaire de Font Chevalier, je dirais simplement qu'il s'agit d'un dispositif piloté par l'Education Nationale qui s'appelle « ELCO » (Enseignement de Langue et de Culture d'Origine) dont l'objectif est de promouvoir en coordination avec l'enseignement classique de la langue maternelle et de la culture d'origine, des enfants migrants.

A titre personnel mais je pense que cela est largement partagé, j'aime autant que cet enseignement là, puisse avoir lieu dans un cadre institutionnel, encadré et sous la responsabilité de l'Education Nationale plutôt que dans d'autres lieux voire dans la rue.

Après la précision apportée par Monsieur SEVENIER, Madame SCHERER indique qu'elle va conclure cette discussion.

Madame Isabelle FRANÇOIS demande à nouveau la parole.
Madame Antoinette SCHERER lui accorde une autre prise de parole.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Comment une association cultuelle a-t-elle des prérogatives pour dispenser un enseignement de langue ? C'est la question que je me pose actuellement. Cultuelle ne vient pas de Culture... Vous m'avez coupé, merci...

Madame Antoinette SCHERER

Je ne vous ai pas coupé, je donne simplement la parole à Monsieur SEVENIER qui souhaite vous apporter des précisions.

Monsieur Michel SEVENIER

En fait, cet enseignement est piloté par l'Education Nationale et mis en place par les Consulats et, les associations comme celle que vous citez, sont chargées de conclure des conventions avec les collectivités mais, les intervenants dans ce dispositif sont nommés conjointement de façon bilatérale, par l'Education Nationale et par les Consulats des pays signataires de cet accord qui concerne 9 pays et qui découle d'ailleurs de la directive européenne du 25 juillet 1977, cela ne date pas d'aujourd'hui.

Madame Isabelle FRANÇOIS
Intervention hors micro.

Madame Antoinette SCHERER

Madame, vous n'avez pas la parole, elle est demandée par d'autres membres du Conseil, vous êtes déjà intervenue plusieurs fois. Je laisse la parole à Monsieur PLENET.

Intervention de Monsieur Simon PLENET
Conseiller Municipal – Membre de la Majorité

Simplement, dire que c'est quand même compliqué de se retrouver dans ce débat puisque d'un côté, nous avons ceux qui veulent dépenser plus, ceux qui veulent dépenser moins ou ceux qui veulent que nous ayons des recettes en moins.

Je voulais revenir sur la notion d'attractivité fiscale et peut-être, en préalable, je partage la plupart des constats que vous avez dressés Monsieur PLAGNAT et qui figuraient effectivement dans le débat d'orientations budgétaires.

L'attractivité fiscale, c'est effectivement la résultante des bases et des taux et la situation d'Annonay est caractérisée par des bases basses et des taux élevés et quand on regarde la situation ne serait-ce qu'à l'échelle du bassin, on s'aperçoit que la différence en ne prenant que les taux est finalement plus mesurée du fait où les communes voisines ont des bases beaucoup plus importantes.

Mais au-delà de la situation de nos voisins, il faut regarder peut-être la situation d'Annonay avec d'autres villes qui ont la même configuration et vous le savez très bien, nous sommes dans une situation où les charges de centralité sur Annonay ont été très élevées, le sont encore et là, ce n'est pas le fait de l'action d'une municipalité, l'histoire fait que, à un moment donné, les villes-centre ont amené un service qui dépassait le périmètre de leur propre commune et, on retrouve la situation de manière très identique à la fois sur des communes ardéchoises mais aussi sur le plan régional et national. Annonay, n'est donc pas vraiment un cas isolé.

Vous avez notamment mis l'accent sur l'orientation de renforcer la mutualisation et le travail en partenariat avec les intercommunalités, les charges de centralité lors-qu'elles sont transférées à l'intercommunalité, vous le savez aussi, que nous transférons et que nous retenons sur l'attribution de compensation les charges initiales de ces équipements.

Je prends l'exemple de la piscine, elle est maintenant portée par l'agglomération mais malgré tout, c'est toujours 1.1 million d'euros qui est retenu sur l'attribution de compensation sur le coût de fonctionnement pour assurer son fonctionnement.

J'allais dire, même le transfert à l'intercommunalité ne permet pas de revenir sur cette « inéquité » pour le partage de ces services qui bénéficient bien au delà d'une commune.

Je pense que le débat est complexe, vous avez proposé des pistes, celles-ci restent quand même théoriques. Lorsque vous annoncez notamment un travail sur les charges de fonctionnement, les charges de personnel, vous avez employé le terme je crois, de « réforme structurelle », cela signifie remettre en cause peut-être un peu l'organisation de la commune et peut-être que, derrière cette proposition vous avez en cible, des services qui vous semblent peut-être nécessaires, d'arrêter sur la ville d'Annonay aussi, il serait bien d'aller au bout de votre réflexion et de nous dire si effectivement, dans cette réforme structurelle que vous proposez il y a peut-être l'abandon de certains services apportés par la commune ?

Madame Antoinette SCHERER

Monsieur PLAGNAT vous avez la parole mais, rapidement car je vais clore le débat.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur PLENET, plusieurs choses par rapport à ce que vous avez dit d'abord, vous parlez des taux et des bases des impôts d'Annonay. Je ne sais pas d'où vient le problème, je ne sais s'il s'agit des bases ou des taux, tout ce que je sais c'est qu'aujourd'hui, le montant de l'impôt tel qu'il est, la résultante de ces bases et de ces taux est difficilement supportable pour les Annonéens et est un frein à l'attractivité de notre ville.

Je ne sais pas si c'est plus ou moins élevé que d'autres communes en France, je sais juste qu'aujourd'hui, c'est un véritable souci pour l'investissement, pour l'attractivité de la Ville et difficilement supportable, je le redis, pour les Annonéens.

Donc, ce qui pouvait s'entendre dans une nécessité impérative de désendettement de la situation très compliquée qui existait, ne s'entend plus aujourd'hui si on ne poursuit pas soit, le désendettement, soit l'investissement massif.

Cet effort ne peut être demandé que, en offrant aux Annonéens, une vision d'avenir et en traçant une ligne mais, une ligne forte. Cela est le premier point car le montant de l'impôt lui, n'est pas supportable.

Vous avez raison, ce qui se passe aujourd'hui est le fait d'une histoire, et simplement je ne cherche pas de cause, de coupable, je dis juste qu'aujourd'hui, il y a une nécessité d'action sur notre ville pour lui redonner effectivement une perspective.

La mutualisation avec l'Agglo, je connais ce que vous avez dit sur les transferts de charges et les calculs qui existent, simplement, l'Agglo devrait nous permettre de réelles économies d'échelle et notre objectif devrait être celui-là, de maîtriser effectivement les charges les plus importantes notamment les charges de personnel qui représentent 2/3 de notre budget de fonctionnement.

Vous avez raison Monsieur PLENET, venir dire que l'on doit travailler ces structures là en profondeur, évidemment, ce n'est pas quelque chose d'agréable, de pouvoir dire effectivement, que tout ce qui est fait aujourd'hui par la commune peut trouver une justification, une utilité, bien évidemment, mais nous sommes dans une situation extrêmement difficile et oui, des choix doivent être faits.

Et, c'est de cela que l'on devrait pouvoir parler en commissions afin de travailler sur cette prévision là, pour dire oui nous allons inverser la tendance non pas parce-que cela fait plaisir, ni pour une quelconque idéologie qui nous dirait qu'il faut diminuer les charges de personnel de la Ville. Ce n'est pas le problème, la problématique aujourd'hui est qu'il s'agit d'un problème de budget, de rentrée d'argent et de fiscalité, la réalité elle est là.

Ce n'est pas de se dire est-ce que cela fait plaisir à quelqu'un de diminuer un service public ou la masse salariale, à terme le nombre d'agents de la Ville, cela ne fait plaisir à personne de faire cela. C'est simplement se dire qu'il y a une absolue nécessité à travailler sur ces sujets là.

Madame Antoinette SCHERER

Monsieur QUENETTE, sera la dernière intervention ensuite, je conclurai ce débat d'orientations budgétaires.

Intervention de Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
Membre du Groupe d'Opposition Municipale

Pour compléter ce que vient de dire mon collègue Eric PLAGNAT et pour vous répondre Monsieur PLENET, vous dites que les autres communes ne sont pas comparables parce-que les bases et les taux ne sont pas comparables, je vous invite et d'ailleurs Madame SCHERER pourra nous le confirmer, à regarder les conclusions de la réunion qui s'était déroulée à la Salle des Fêtes, il y a environ 15 jours sur le PLU, des agents et promoteurs immobiliers de la Ville étaient présents.

Ils ont pris la parole pour dire tout simplement qu'ils peuvent monter des projets sur Annonay, sans problème mais que le problème est que les clients préfèrent aller à DAVEZIEUX, à SAINT CLAIR, à SAINT CYR, à PEAUGRES, à BOULIEU, à ROIFFIEUX, pour des problèmes tout simplement d'impôts locaux et Madame SCHERER pourra vous le confirmer puisqu'elle a été interrogée à ce propos et elle a admis qu'effectivement, il y avait un vrai problème.

C'est bien un des problèmes d'attractivité que nous avons sur ANNONAY, si l'on veut qu'elle vive, se développe, il faudrait que ANNONAY se développe aussi. Quand vous regardez un peu les chiffres macro du bassin que vous connaissez très bien, vous constaterez que le bassin gagne environ une centaine d'habitants par an alors qu'Annonay perd une centaine d'habitants par an, voilà à peu près les grands équilibres. La fiscalité locale notamment, est un des problèmes majeurs d'implantation des gens sur le bassin qui veulent profiter évidemment de ce qu'ils trouvent sur la Ville d'Annonay mais qui ne veulent pas en payer les impôts.

S'agissant du second point, vous nous parliez de comparaisons avec des communes, c'est un discours que j'aime bien car à ce moment là effectivement, comparons. Je vais donc vous donner quelques chiffres comparatifs de l'Ardèche :

	TAXE D'HABITATION
AUBENAS	33,00 % en dessous de la moyenne nationale
TOURNON	8 % en dessous de la moyenne nationale
GUILHERAND-GRANGES	3 % en dessous de la moyenne nationale
ANNONAY	**40 % au dessus de la moyenne nationale**

Ce sont les chiffres, excusez moi de 2013, ils datent un peu mais ils n'ont fondamentalement pas changé.

Taxe foncière continuons, puisque vous proposez de faire des comparaisons, comparons :

	TAXE FONCIERE
GUILHERAND-GRANGES	23 % en dessous de la moyenne nationale
TOURNON	10 % en dessous de la moyenne nationale
AUBENAS	4 % en dessous de la moyenne nationale
ANNONAY	**20 % au dessus de la moyenne nationale**
PRIVAS	22 % au dessus de la moyenne nationale

Vous voyez donc qu'il est intéressant de comparer et, lorsque vous comparez avec de vrais chiffres, des données réelles que vous pouvez vérifier, ils sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur et bien, vous aurez la réponse à vos questions, effectivement, ANNONAY est largement au dessus de la moyenne départementale, régionale et nationale et les bases d'imposition n'y font rien pour corriger.

Dernier point, remarquablement bien développé par Eric, effectivement, il faut faire des choix, il faut avoir du courage politique, l'Etat a eu le courage politique de faire des choix difficiles sur sa Fonction Publique d'Etat, c'est ce que relevait tout à l'heure Eric PLAGNAT sur le rapport de la Cour des Comptes et le 1er Président de la Cour des Comptes, Monsieur MIGAUD, nous appelle tous, collectivités locales, à faire des choix, cela requiert du courage.

Pour cela, effectivement, l'échange en commission est intéressant parce-que, je pense que l'on peut arriver à des solutions communes, des solutions qui doivent être courageuses et qu'il faut donc prendre en commun, entre la Majorité que vous représentez et l'Opposition que nous représentons, nous sommes prêts à travailler avec vous, faites des propositions, vous êtes l'Exécutif, nous les soutiendrons si elles sont bonnes.

Madame Antoinette SCHERER

Je vous remercie. Je ne répondrai pas sur tout ce qui a été dit parce-que de nombreuses choses ont été dites, c'est une réalité que les taux d'imposition à ANNONAY sont plus hauts qu'ailleurs et qu'ils sont très lourds pour les Annonéens, nous en sommes bien conscients.

Il y a une situation particulière depuis maintenant deux ans qui va se poursuivre encore jusqu'en 2017 au delà, je ne vous dirai pas ce qu'il se passera, je ne le sais pas et je pense que vous non plus, cette situation à notre avis, dans notre projet, ne nous permet pas de baisser les taux d'imposition. Si vous étiez là, vous feriez peut-être d'autres propositions. Nous avons des services que nous rendons à la population et, dans le cadre de ces services, c'est le niveau d'imposition que nous avons pour le moment et que nous allons continuer à porter.

S'agissant des investissements, vous considérez qu'ils ne sont pas suffisamment structurants, vous nous avez parlé de la façon dont nous gérions le programme de l'opération « Coeur de Ville historique », je comprends que vous trouviez que ce n'est pas assez rapide, mais néanmoins, ce sont des opérations forcément très longues, qui nécessitent de prévoir des budgets importants, ils ne seront pas tous consommés car quelquefois, il peut y avoir des cessions immobilières, des achats qui peuvent être envisagés, qui doivent être faits et pour lesquels, une prévision budgétaire est nécessaire.

Pour ce qui est des emprunts, évidemment, vous proposez une autre politique mais bon, c'est nous qui la proposons et dans ce cadre là, nous proposons une stabilité de nos niveaux d'endettement.

Je souhaiterais aussi donner une réponse à Madame NEE concernant les moyens matériels donnés aux services, évidemment nous avons fait cela en accord avec les services qui eux-mêmes, nous ont proposé des rationalisations dans le cadre de ce qui est mis à disposition, ce qui fait effectivement que parfois, on diminue un certain nombre de choses que peut-être l'on faisait auparavant, que l'on fera un peu moins.

Nous savons que les services nous apportent de vraies solutions et pas seulement pour 2016 mais aussi pour 2017, une vraie réflexion a véritablement été engagée, d'extrêmement bonne qualité et je veux les remercier car ils sont actuellement, en train de débattre de tout cela afin de nous apporter justement, tous ces éléments techniques qui vont nous permettre de faire nos arbitrages.

Enfin, concernant les locaux aux associations, je voulais vous dire que c'est une préoccupation majeure parce-que, la Ville d'ANNONAY apporte un soutien aux associations nulle part ailleurs comparable, nulle part ailleurs vraiment ! On peut sur ce point, établir des comparaisons, vous pourrez les faire.

Je vous dis, nous mettons des locaux à la disposition d'un grand nombre d'associations, les associations viennent à ANNONAY en disant, nous allons pouvoir bénéficier des locaux d'ANNONAY.

Ces associations viennent parfois des villes d'à côté et, lorsque nous les interrogeons sur les raisons de leur venue à ANNONAY, elles nous indiquent que même si le Président est de DAVEZIEUX ou autre, nous venons quand même à ANNONAY pour bénéficier de locaux. Effectivement, nous avons ces locaux que nous mettons à la disposition et ce, avec des charges en fluides extrêmement importantes.

Nous pourrions en Commission vous apporter des informations sur ces charges, vous verriez que des niveaux très importants de fluides sont dépensés et nous avons l'ardente obligation à ce que ce soit appliqué de la façon la plus rationnelle possible.

Nous savons qu'en responsabilisant les associations, nous savons qu'elles sont citoyennes et qu'elles vont se responsabiliser, mais nous devons aller un peu plus loin pour réaliser ces économies qui seront les investissements de demain.

Monsieur François CHAUVIN

Je voudrais simplement indiquer à Monsieur QUENETTE que, lorsque l'on donne des chiffres, on les donne en totalité, vous avez dressé un tableau noir des impôts locaux sur ANNONAY, je suis presque d'accord avec vous mais, vous auriez quand même pu préciser que pour ANNONAY, les achats et charges externes, la moyenne par habitant est de 15 % inférieure aux trois communes que vous avez citées à savoir TOURNON, GUILHERAND-GRANGES et PRIVAS.

Concernant l'encours de la dette par habitant, je vais vous donner que 2014 sinon, je vais vous ennuyer, à ANNONAY, il est de 666 €/habitant, dans les trois communes que vous avez citées, à savoir, TOURNON, GUILHERAND-GRANGES et AUBENAS, il est de 1 566 €/habitant, 3 fois supérieur.

Quant au ratio de désendettement, vous n'insistez pas assez sur ce point, à ANNONAY, pour 2014, il s'établit à 4,24 années alors que la moyenne des 3 communes que je viens d'évoquer est de 9,98 années, plus du double, cela aussi il faut le dire.

Madame Antoinette SCHERER

Je vous remercie Monsieur CHAUVIN, maintenant, je conclus ce débat.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE demande à nouveau la parole.
Madame Antoinette SCHERER s'y oppose.

Madame Antoinette SCHERER

Excusez-moi c'est terminé, vous avez largement eu le temps d'apporter vos observations maintenant, le débat est clos et je vous invite à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je préciserai que le débat d'orientations budgétaires est la seule fois où le Président de séance ne maîtrise pas le temps de parole, c'est un texte de loi, vous pouvez le consulter, il figure au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient en préalable du débat, de fixer un ordre d'intervention et un temps de parole et ceci, doit être voté par le Conseil Municipal.

Madame Antoinette SCHERER

Merci Monsieur, pour l'instant, c'est moi qui ai encore la police de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

ADMINISTRATION GENERALE

Madame Antoinette SCHERER

Je vais donner la parole à Monsieur PLENET afin de présenter les deux délibérations suivantes concernant l'Agglomération d'Annonay, tout d'abord, le rapport d'activités puis, la révision des statuts. Cette présentation faisant l'objet d'une présentation commune.

277. 2015 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY - RAPPORT D'ACTIVITÉS - PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, expose au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-401 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay a transmis le rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Il est précisé que ledit rapport a été présenté lors de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 9 novembre 2015,

Monsieur Simon PLENET commente alors le powerpoint projeté.

Monsieur Simon PLENET

Ce n'est pas une tradition mais l'on commence à s'habituer à cette rencontre, prendre un temps d'échanges avec l'ensemble des communes de l'Agglomération pour évoquer le rapport d'activités puis, les projets à venir avec une couleur un peu particulière cette année puisqu'il y a effectivement une modification de statuts qui est en cours, au niveau de l'Agglomération avec, une approbation par les Conseils Municipaux et, c'est donc l'objet de la seconde délibération.

Nous avons quelques diapositives qui permettent de recentrer ANNONAY et l'AGGLOMERATION et notamment, le bassin de vie de l'agglomération qui concerne par exemple, les trajets domicile-travail, à la fois rayonne sur l'agglomération mais, on voit également au delà. Cette diapositive permet de préciser les bassins de vie, les zones de chalandise.

Annonay Agglo : un bassin de vie (trajets domicile –travail)

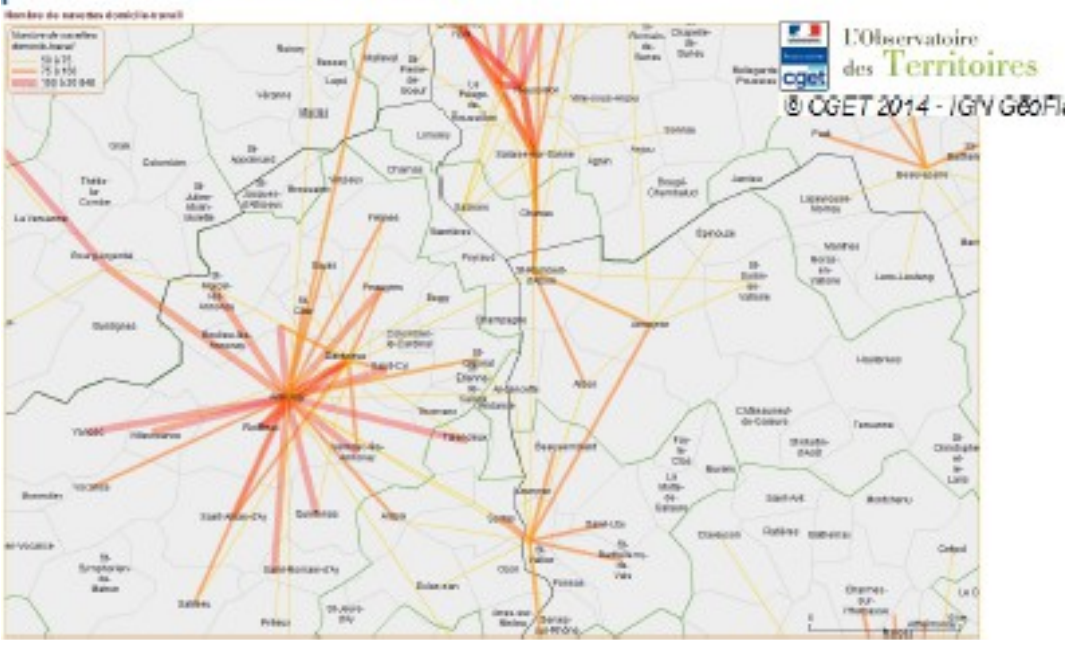

On peut s'apercevoir que, contrairement aux idées reçues, l'évasion commerciale chez nos voisins n'est pas si importante que cela, il s'agit là, des données du SCOT, elle n'est donc pas négligeable non plus, mais, l'Agglomération se maintient, elle conserve son attractivité. Quand on prend l'exemple où vont les habitants de VIVARHONE, on voit que 50 % font leurs courses sur l'Agglomération alors qu'ils ne sont que 25 à aller sur la Vallée du Rhône.

Annonay Agglo : un bassin de vie (zone de chalandise commerciale)

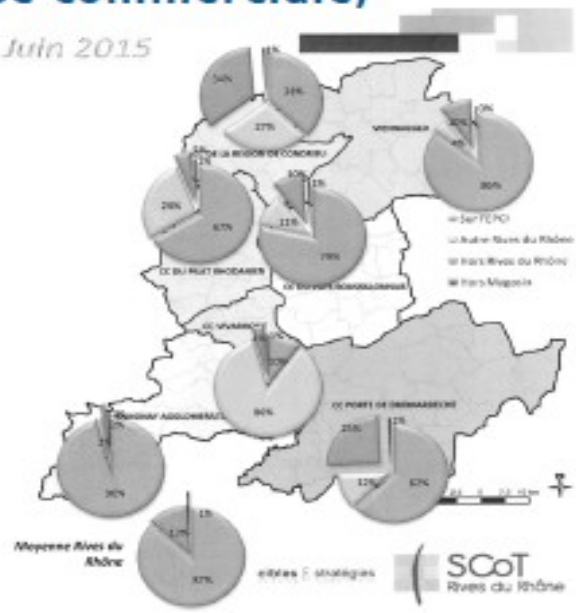

Nous avons également des données qui permettent de bien démontrer que l'Agglomération se structure autour d'ANNONAY et de DAVEZIEUX qui concentrent l'ensemble des équipements structurants et des services.

Nous avons également voulu faire un zoom sur la situation de l 'emploi et, malgré les mauvaises nouvelles sur les années précédentes, on s'aperçoit qu'il y a eu quand même, une évolution positive de l'emploi de 2009 à 2014, quelques belles réussites et beaux projets au niveau des entreprises du bassin, on cite notamment EXCELVISION qui aujourd'hui compte 420 salariés sur le site de DAVEZIEUX et ANNONAY, qui sont en pleine croissance avec des projets d'investissement importants, ils vont investir 28 millions d'euros afin d'augmenter leur capacité de production avec 90 emplois en cours de recrutement pour justement, faire tourner ces nouvelles lignes de production.

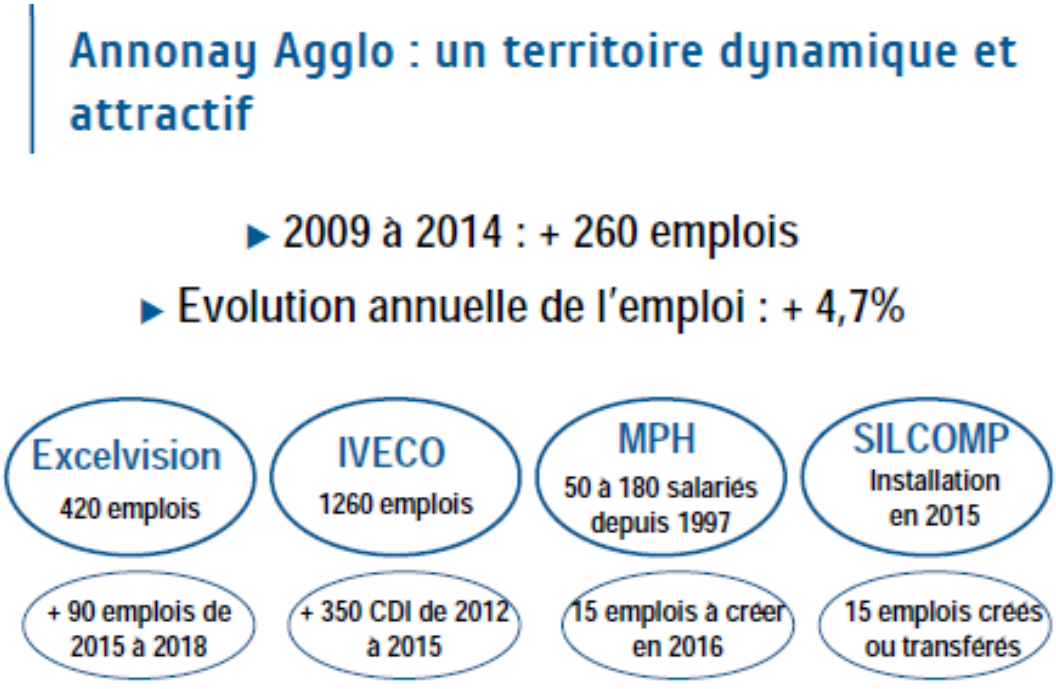

IVECO également vit une forte croissance des emplois sur le site avec une part importante d'intérimaires mais également des CDI puisque plus de 350 CDI ont été signés de 2012 à 2015 sur le site d'ANNONAY.

MP HYGIENE s'est développée notamment sur l'ancien site industriel de VIDALON-PUPIL, qui a créé une nouvelle papeterie, qui a encore des projets notamment pour l'année 2016 avec une quinzaine d'emplois à la clef,

On pourrait citer aussi l'entreprise qui vient de s'installer sur le site de Marenton avec 15 emplois qui sont, soit des emplois transférés puisque c'est une entreprise qui vient de la région parisienne, soit des emplois créés sur site.

On aurait pu citer d'autres exemples, je pense notamment aux Tanneries qui ont été rachetées par un groupe de luxe et qui là aussi, mène des investissements importants et procède aussi à des recrutements sur le site.

Au niveau de l'organisation et de la mutualisation des services

Vous savez que l'on a un organigramme mutualisé, commun entre la Ville et l'Agglomération, structuré en 5 pôles mais vous avez déjà ces informations.

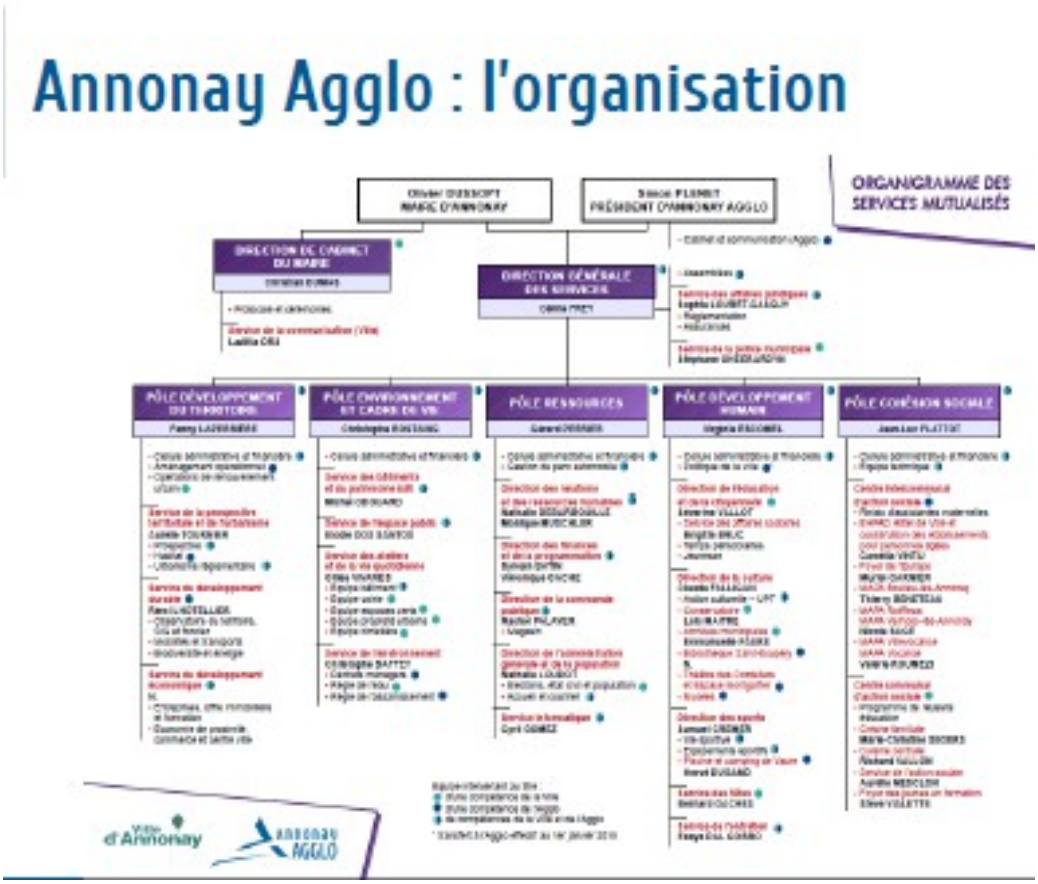

Au niveau de la situation financière de l'Agglomération

Au Compte Administratif 2014, nous avons des dépenses de fonctionnement qui dépassent légèrement les 29 millions d'euros avec, comme premier poste de dépenses, l'attribution de compensation laquelle est reversée aux communes pour pratiquement 7.2 millions d'euros.

Egalement, en poste de dépenses important, le CIAS afin de faire fonctionner les 7 établissements gérés par l'Agglomération.

On peut également noter les dépenses sur le POLE ENVIRONNEMENT, il s'agit essentiellement des prestations de services, que ce soit la collecte, le traitement des déchets ou le traitement des eaux usées.

Sur les dépenses d'investissement donc, là aussi nous avons un poste important qui concerne le CIAS et qui est en lien avec le projet de construction d'un nouvel EHPAD.

Annonay Agglo : les finances (CA 2014)

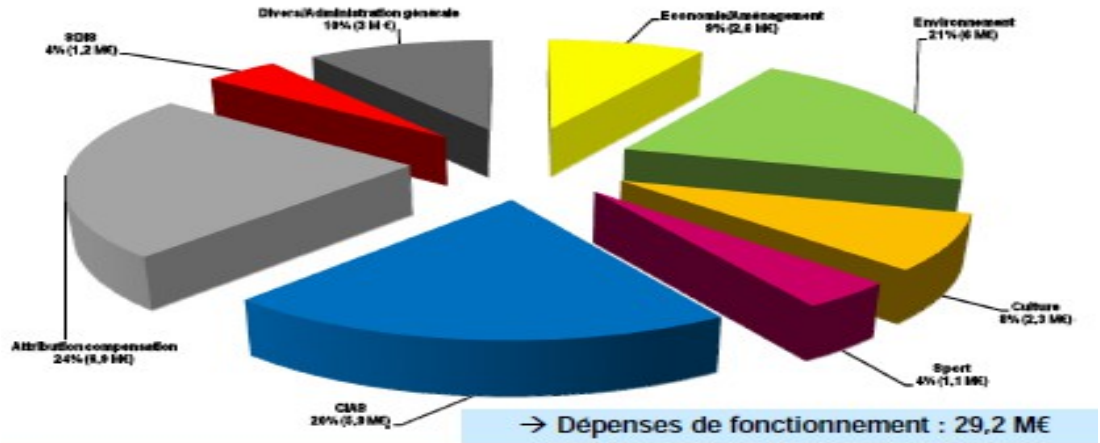

→ Dépenses de fonctionnement : 29,2 M€

Annonay Agglo : les finances (CA 2014)

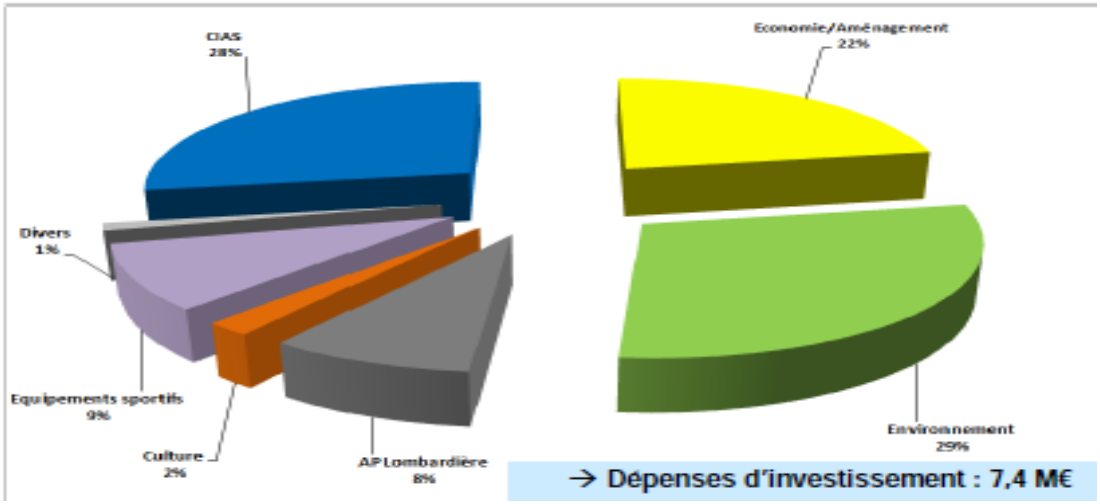

→ Dépenses d'investissement : 7,4 M€

Annonay Agglo : les finances (dette)

Encours de dette de long terme					
CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
1,7 M€	5,4 M €	9 M€	8,4 M€	9 M€	8,8 M€

3,5 M€ assainissement (dont pour le transfert : 1,5 M € Annonay, 1,5 M€ autres communes)

dont : 1 M€ déchets 1,5 M€ assainissement 1M€ location (Théâtre et Vidalon)

Ratio de désendettement consolidé)

Zone « verte » (0 – 12 ans) | Zone d'alerte (12-15 ans) | Zone d'insolvabilité (> 15 ans)

Agglo : 3,87 ans

Source : Cabinet M. KLOPFER – annexe 9 rapport sénatorial 12/11/2014 sur l'évolution des finances locales à l'échéance 2017

Au niveau de l'environnement

29 % qui représentent à la fois des investissements portés sur l'assainissement que ce soit les travaux de réhabilitation, de réseaux ou de station d'épuration ou encore les travaux sur la fonction « Déchets », que ce soit la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou les travaux sur les déchetteries.

Et puis, sur l'économie et l'aménagement

Il s'agit notamment de l'aménagement de la zone d'activités de Marenton ou encore la rocade.

Nous parlions donc de ratios de désendettement, pour l'Agglomération, nous sommes à 3,8 années et on voit que la zone dite verte est comprise entre 0 et 12 ans,

Un EPCI a des compétences obligatoires et facultatives aussi, celles de l'Agglomération au niveau des compétences obligatoires sont l'économie, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville et sur les compétences optionnelles, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la voirie d'intérêt communautaire, la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt communautaire et l'assainissement.

Quelques éléments du rapport d'activités 2014 qui vous a été adressé avec la convocation du Conseil :

Sur le développement économique

Il y a eu l'ouverture de la rocade, donc 5 km de route supplémentaire qui entérine la déviation DAVEZIEUX et qui arrive à Marenton. Egalement, la montée en puissance de VIDALON avec une augmentation des surfaces louées soit en pépinière, soit en hôtel d'entreprise mais également, toujours des travaux sur des zones d'activités pour accompagner l'implantation et le développement des entreprises du bassin.

Au niveau du développement économique

Nous avons vraiment voulu placer le tourisme dans le champ du développement avec notamment dans ce cadre, la mise en place et l'essor de l'Office de Tourisme intercommunautaire qui a été mis en œuvre avec la Communauté de Communes VIVARHONE donc, ARDECHE GRAND AIR.

S'agissant de la prospective territoriale

Au niveau de l'Agglomération a été mis en place un service commun pour instruire les demandes d'urbanisme et cela, suite à l'arrêt de ce service pour la plupart des communes de l'Agglomération qui était assuré par l'Etat, c'est donc à peu près une moyenne de 1 000 actes par an qui sont traités par celle nouvelle cellule ADS et donc, 4 agents instruisent ces demandes d'autorisations .

Un accompagnement est également mis en œuvre pour la rénovation de l'habitat au travers des dispositifs OPAH-RU qui concerne le centre ancien d'Annonay et le PIG ARDECHE VERTE qui permet de mobiliser beaucoup et essentiellement des aides de l'Etat pour des travaux de rénovation énergétique notamment et cela, avec un accompagnement de la Ville et de l'Agglomération qui vient compléter ces aides.

Au niveau des transports

Cela a été l'année de la prise de compétence, qui est l'une des compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération puisque, initialement le service « Transports » était assuré par le SIVU BABUS qui regroupait les communes de DAVEZIEUX et ANNONAY et depuis 2014, cette compétence a été transférée à l'Agglomération mais également pour ce qui est du transport scolaire. L'Agglomération gère donc maintenant un service qui assure à la fois le service de transports urbains mais aussi le transport scolaire, ce sont pratiquement 3 000 élèves qui sont transportés chaque jour.

Transports

▶ 2014, année de la prise de compétence

Avec le passage en communauté d'agglomération, l'EPCI s'est enrichi d'une nouvelle compétence. Le nouveau réseau verra le jour en 2016

CHIFFRES CLÉS

Un futur réseau de transport qui sillonnera 293 00 km par an
- 12 véhicules dont une navette urbaine
- 10 conducteurs, 8 lignes régulières,
- 1 navette urbaine, 4 lignes de transport à la demande
- 1er janvier 2016, date de lancement du réseau avec la navette urbaine
- Septembre 2016 mise en place des autres lignes du réseau

S'agissant des autres opérations, notamment dans le cadre du développement durable

Nous avons toujours le projet de VIA FLUVIA avec donc, la véloroute voie verte qui permettra de rejoindre à la fois la VIA RHONA jusqu'aux berges de la Loire au niveau du PUY, un projet que nous portons donc avec 7 autres intercommunalités et qui va donc traverser le territoire de l'Agglomération avec des premières tranches de réalisation entre le secteur de Faya à Annonay et la limite du Département de la Loire.

Développement durable

▶ Via Fluvia, un nom pour la Vélorou

Un projet d'aménagement d'un nouvel itinéraire vélo de 100 km reliant les trois départements de l'Ardèche, la Loire et la Haute-Loire

VÉLOROUTE ENTRE LOIRE & RHÔNE

▶ Neuf axes prioritaires pour la politique agricole

Une délibération cadre qui réaffirmer la place de l'agriculture comme source de richesse et d'attractivité

CHIFFRES CLÉS

Convention signée avec la chambre d'agriculture
- 200 exploitations dont environ 100 professionnelles
- 11 exploitations bio soit 10 % des exploitations pro de l'agglo
- 14 candidats à l'installation dont 6 en maraîchage bio, à la recherche de foncier.
- en moyenne, 24 ha de surface agricole utile par exploitation

Concernant l'agriculture

Nous avons adopté une délibération-cadre avec comme principal objectif de mobiliser le foncier agricole, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de rétention et que c'est un élément déterminant pour pouvoir installer de nouveaux agriculteurs.

Nous savons qu'il y a une quinzaine de candidats à l'installation sur le territoire, ils n'arrivent pas à trouver des terres pour monter leur activité aussi, nous souhaitons vraiment mobiliser ce foncier puis-que derrière toute exploitation, c'est un emploi minimum, local non délocalisable et qui en plus, pourrait permettre d'accompagner des projets de développement de circuits courts sur le bassin.

Au niveau de l'assainissement

Nous portons toujours des projets qui visent prioritairement à améliorer nos rivières, il s'agit donc essentiellement des travaux de réhabilitation, de mises en séparatif sur les réseaux d'assainissement, ce sont donc près de 2 millions d'euros qui sont engagés chaque année sur les réseaux et les stations d'épuration.

Une opération importante a débuté en 2014, c'est la mise en œuvre de l'autosurveillance des réseaux, c'est une obligation réglementaire qui permet d'équiper l'ensemble des déversoirs d'orages notamment, du moins les plus importants, d'un système d'autosurveillance afin de quantifier et adapter la gestion du réseau pour limiter les départs d'effluents au milieu naturel.

Assainissement

► **Des actions en faveur de la protection du milieu**

Importants travaux de mises en séparatif à Talencieux et Vocance

► **Mise en œuvre de l'auto-surveillance des réseaux**

Un dispositif opérationnel depuis le 31 décembre 2014 qui s'inscrit dans une démarche qualité

CHIFFRES CLÉS

- 1 914 000 € d'investissement programmé, réalisé ou engagé en 2014
- 38 322 habitants desservis par le service public d'assainissement
- 4 unités de traitement
- 12 774 abonnés
- 1 845 m de mise en séparatif
- 200 m d'extension de réseau
- 71 km de réseaux unitaires
- 304 km de réseaux en séparatif

Au niveau des déchets des ménages

En 2014 et pour une partie de 2015, un déploiement sur la partie centre-ville d'Annonay, on peut noter également la mise en place d'une nouvelle déchetterie sur la Vallée de la Vocance qui permet d'avoir un maillage du territoire avec 3 déchetteries, VERNOSC, ANNONAY et donc, la VALLEE DE LA VOCANCE.

Déchets des ménages

► **Mise en place des îlots propreté à Annonay**

La campagne d'implantation d'îlots a concerné les quartiers périphériques d'Annonay en 2014

► **Une nouvelle déchèterie dans la vallée de la Vocance**

Un nouvel équipement qui répond aux objectifs d'équité territoriale du service.

CHIFFRES CLÉS

- 25 000 habitants desservis par le nouveau mode de collecte des déchets
- 8 485 tonnes de déchets ménagers collectées
- 2 298 tonnes de déchets sélectifs enlevées
- 111 points d'apport volontaire
- 200 conteneurs semi-enterrés
- En déchèteries en 2014 : 10 861 tonnes déposées soit une augmentation de 19,5% par rapport à 2012

S'agissant des sports

Je rappellerai qu'au niveau de l'Agglomération nous gérons un certain nombre d'équipements, la ligne qui a accompagné le transfert de ceux-ci à l'Agglomération était qu'il fallait que ce soit des équipements qui aient un usage scolaire, ce sont donc 3 gymnases qui ont été transférés mais aussi et surtout, la piscine.

Sur l'année 2014, on a pu noter une augmentation de la fréquentation, afin de répondre à cette demande, les plages d'ouverture ont été augmentées, non seulement au grand public mais aussi, a été constaté un engouement certain pour les animations mises en place sur la piscine, je pense notamment à l'aquagym.

Sport

▶ Fréquentation en hausse à la piscine

Les amplitudes d'ouverture au public ont été augmentées ce qui s'est traduit par une fréquentation en hausse de la piscine de Vaure.

CHIFFRES CLÉS

- 109 339 personnes accueillies à la piscine dont 42% grand public, 37% scolaires, 12% animations, 8% associations et 1% autres
- En moyenne 369 baigneurs par jour d'ouverture
- 2 845 élèves du premier degré accueillis
- 3 gymnases gérés par l'Agglo
- 5 lycées accueillis dans les gymnases soit 2 893 élèves
- 4 collèges accueillis dans les gymnases soit 2 692 élèves

Sur le plan culturel

L'Agglomération porte un certain nombre d'équipements, je pense notamment au Théâtre des Cordeliers, à l'Espace Montgolfier qui sont les supports de la saison culturelle, laquelle comprend une quarantaine de dates par saison, avec toute la diversité que peut offrir cette programmation, près de 14 000 entrées ont été quantifiées lors de la saison précédente, c'est également un cycle de conférences, au nombre de 25 portées par l'Université Pour Tous, essentiellement sur le site de Déomas. C'est également la Bibliothèque Saint Exupéry ainsi que les trois musées César Filhol, des Papetiers à Vidalon et celui du Car à VANOSC.

Culture

▶ Village des Sciences

En 2014, le village départemental des Sciences s'est installé à la Lombardière. A cette occasion, le site a accueilli près de 4000 personnes.

CHIFFRES CLÉS

- 18 818 visiteurs accueillis dans les trois musées gérés par Annonay Agglo
- 40 spectacles dans le cadre de la saison culturelle En scènes
- 13 276 entrées au Théâtre des Cordeliers ou à l'Espace Montgolfier
- 8 résidences d'artistes
- 25 conférences proposées par l'Université pour tous
- 105 246 livres à la bibliothèque

Concernant les personnes âgées

Je rappellerai que l'Agglomération porte 7 établissements, 5 maisons de retraite sur BOULIEU-LES-ANNONAY, VERNOSC, ROIFFIEUX, VOCANCE, VILLEVOCANCE mais également le Foyer et la Résidence Deûme ainsi que l'EHPAD Hôtel de Ville à ANNONAY, celui-ci avec un gros projet et cela a été la pose de la première pierre en 2014 avec donc un nouvel EHPAD sur le site de la Lombardière et donc, avec un déménagement des résidents qui aura lieu le 17 novembre donc demain avec, une inauguration normalement prévue vendredi.

Personnes âgées

▶ **Pose de la première pierre du futur EHPAD**

Le nouvel établissement accueillera, fin 2015, les résidents de l'EHPAD Hôtel de Ville basé à Annonay

▶ **4 Mapa fêtent leurs 20 ans**

Les Mapa de Boulieu-lès-Annonay, Roiffieux, Vocance et Villevocance ont fêté leurs vingt ans en 2014

CHIFFRES CLÉS

- 310 résidents
- 8 structures
- 156 agents
- 127 513 repas servis dont 86 315 repas à midi et 38 198 repas du soir.
- 26 sorties inter-établissement
- 1 voyage à la mer avec 28 résidents et 140 résidents présents à la grande fête de l'été

S'agissant de la petite enfance

On peut noter en 2014 l'ouverture du Relais d'Assistants Maternels (RAM), service porté par l'Agglomération qui permet à la fois d'avoir des permanences pour l'ensemble des 230 assistants du bassin mais aussi, d'avoir des temps d'accueil collectifs qui se répartissent sur l'ensemble de l'Agglomération avec des ateliers, des animations pour à la fois les enfants et donc bien sûr, les assistants maternels qui les encadrent.

Petite enfance

▸ **Ouverture du RAM en avril**

Un lieu d'information d'orientation et d'accès aux droits pour les enfants, les parents, les professionnels

▸ **Des formations, des rencontres**

Annonay Agglo propose des formations aux assistantes maternelles du bassin. Des ateliers et des temps collectif entre les structures sont aussi programmés

CHIFFRES CLÉS

- 232 professionnels de la Petite enfance recensés sur le territoire
- Près de 500 enfants sont accueillis chaque année au domicile d'assistantes maternelles
- 150 permanences du RAM
- 117 temps d'animation collectifs

Au niveau des communications

On peut noter l'ouverture de la 4G et le déploiement de la FTTH (câble de fibre optique à domicile) par l'opérateur ORANGE, il faut savoir qu'en Ardèche, 3 secteurs ont été retenus pour être des zones où c'est un opérateur privé qui déploie la fibre, il s'agit de l'ensemble de l'Agglomération et des communes de PRIVAS et GUILHERAND-GRANGES.

Les technologies de l'information et de la communication

▶ Couverture d'Annonay Agglo par la fibre (FTTH)

Orange mène son projet de déploiement de la fibre optique : d'ici 2020/2021, toutes les communes de l'Agglomération auront accès au très haut débit.

Concernant le projet de territoire

Il fait l'objet de la modification des statuts, il a été construit sur trois piliers, à la fois avec une prospective financière qui permet de nous donner une lisibilité sur les moyens financiers sur les années à venir.

Champs du « projet de territoire » ?

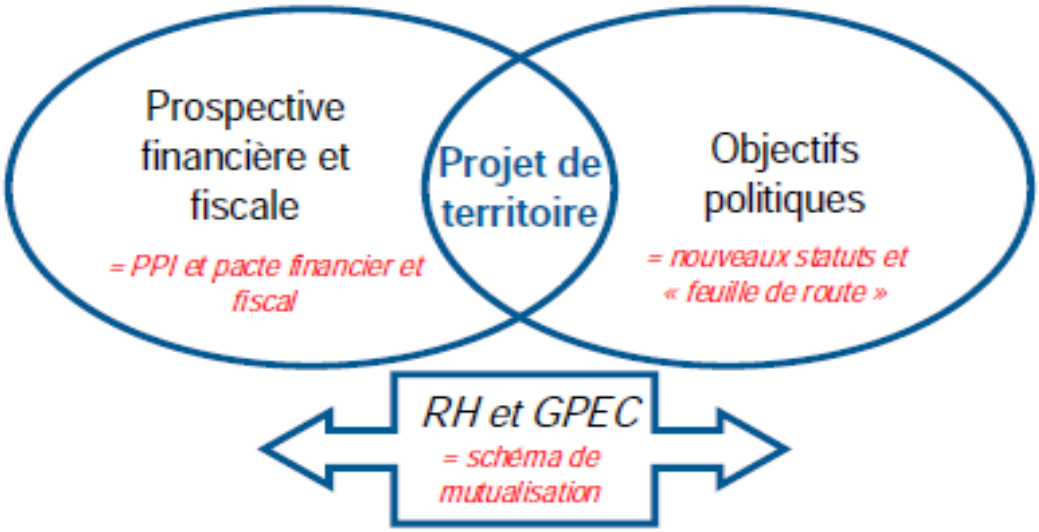

Egalement, des objectifs politiques sur les projets que nous souhaitons porter, mais aussi au regard des capacités que l'Agglomération a et notamment, en termes de compétences et de personnel. C'est donc bien sur ces trois piliers que s'assoit ce projet de territoire.

Nous avons donc étudié l'évolution de nos compétences et avons pris en compte deux critères cumulatifs, c'était à la fois de nouvelles compétences qui apportent de nouveaux services aux habitants, aux entreprises ou aux usagers mais également, qui améliorent l'équité territoriale, il ne s'agissait pas de prendre une compétence qui avait un objet ou une utilité que pour quelques communes mais bien pour un service apporté à l'ensemble de l'Agglomération.

Prises de compétence : avec quels objectifs ?

- Deux critères cumulatifs doivent être remplis
  - nouvelle compétence = **nouveau service** aux habitants, aux entreprises, aux usagers en général
  - nouvelle compétence = **amélioration de l'équité** territoriale

→ **Nécessité de prendre en compte les attentes des élus des communes**

Dans ce cadre là, un travail de rencontres a été mené, de l'ensemble des 16 conseils municipaux de l'Agglomération, un long travail aussi de rencontres avec l'ensemble des Maires en séminaires, plusieurs bureaux et nous avons donc adopté ces nouveaux statuts le 17 septembre 2015, sur les 48 Conseillers Communautaires, 40 ont voté favorablement et 7 se sont abstenus.

Projet de territoire : la démarche

- Des rencontres avec l'ensemble des conseillers municipaux
- 5 séminaires du bureau et toutes les communes représentées
- La présentation du pilier GPEEC lors du conseil du 5 fév. 2015

- **Conseil du 17 septembre 2015 :**
  - présentation de la prospective financière et du projet de territoire
  - **délibération sur les nouveaux statuts : 40 pour et 7 abstentions**

Le projet de territoire s'articule autour de deux volets, à la fois les équipements structurants et les évolutions de compétences.

Sur les projets structurants, un projet important, il s'agit de l'extension de la zone de Marenton, tout simplement car sur la zone de Marenton qui a été réalisée, d'une surface d'un peu moins de 10 hectares, nous en avons 6 qui sont soit déjà commercialisées, soit en cours de commercialisation et, on s'aperçoit que l'on va vite être tendus si l'on veut répondre à notre souhait de développer l'activité industrielle et de production sur ce secteur aussi, pour cela nous envisageons deux phases d'extension car les délais inhérents à la mise en place de ces projets vont être longs et nous souhaitons démarrer le plus vite possible ces extensions sur deux phases successives, une de 15 et l'autre de 18 hectares.

Un projet pour le territoire

6 projets structurants

- Extension des zones d'activités dynamiques dont Marenton
- Via Fluvia - du Rhône à la Loire
- Centre aquatique de Vaure
- Gymnase de Marmaty
- Unité d'accueil personnes handicapées vieillissantes
- Création de deux casernes de pompiers

5 évolutions des compétences

- Association de commerçants de bassin/ pépinière d'art et d'artisanat
- PLUI
- Petite enfance
- Déchets verts
- Gestion des Abribus pour le transport urbain et de la gare routière

Projet structurant : *extension des zones d'activités dynamiques, dont Marenton*

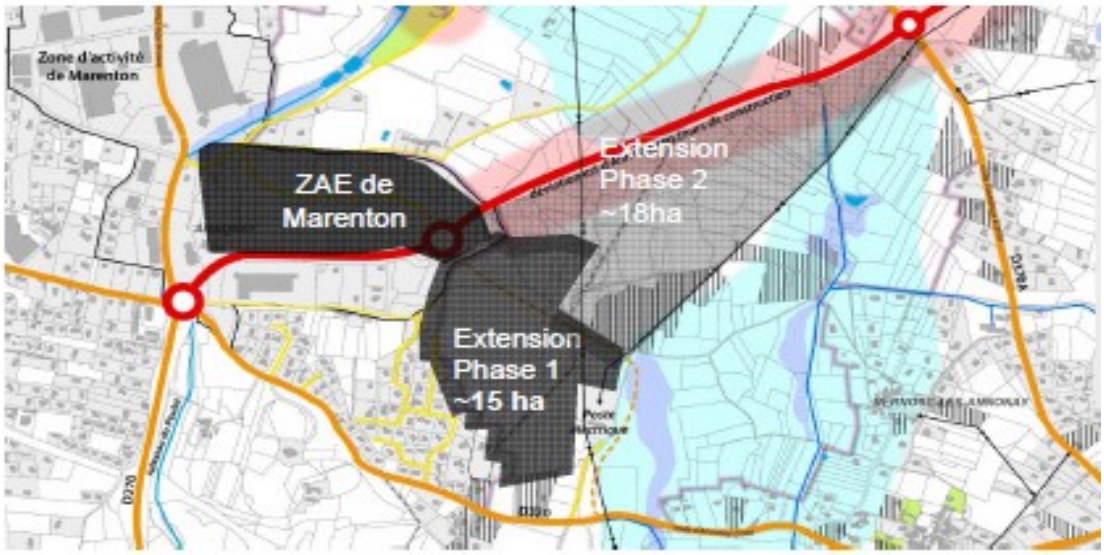

Pour ce qui est du projet de VIA FLUVIA donc du Rhône à la Loire, qui permet donc la mise en place d'une véloroute sur notre territoire, sur 30 km environ et donc, avec une première réalisation comme je l'évoquais, entre le centre-ville d'Annonay et la limite avec le Département de la Loire.

Projet structurant : *Via Fluvia*

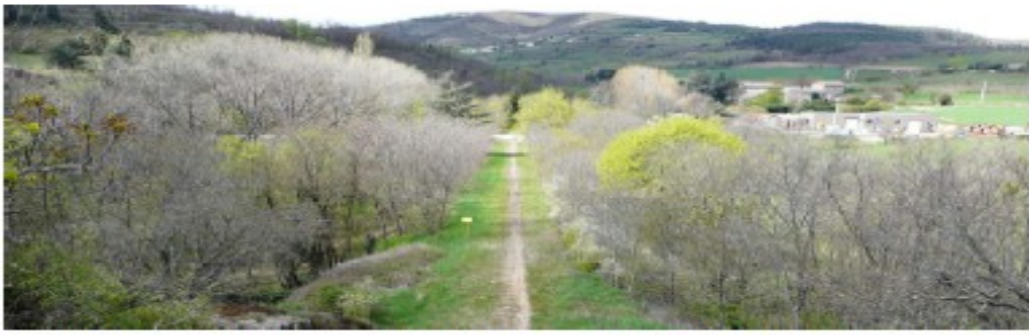

- Du Rhône à la Loire, une véloroute sur deux Départements et deux Régions
- La coopération de 7 intercommunalités

Autre projet structurant, celui d'un nouveau gymnase sur le bassin. Nous sommes partis d'un travail qui avait démarré bien avant ce mandat, qui était un travail « collaboratif », avec notamment l'Education Nationale, la Région et le Département afin d'identifier les besoins en termes d'équipements sur le bassin mais équipements à destination des scolaires.

Ce travail a permis d'établir un plan pluriannuel d'investissement partagé et c'est vraiment le gymnase de Marmaty qui a été ciblé comme prioritaire et répondant le plus aux besoins actuels notamment des lycéens sur l'Agglomération d'Annonay.

Projet structurant : *gymnase de Marmaty*

- Une construction dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement partagé concerté avec l'Education nationale, la Région et le Département

Autre projet structurant et j'allais dire le projet le plus important, notamment en termes de volumes financiers mais aussi peut-être en termes d'attentes des usagers et des habitants de l'Agglomération, c'est un nouveau centre aquatique à Vaure.

Projet structurant : *Centre aquatique de Vaure*

- Retenir un projet qui corresponde aux attentes du grand public, des associations, des scolaires et qui soit en adéquation avec les nouveaux usages
- Une concertation menée en préambule à travers une enquête d'usagers, des échanges avec les agents, les associations et scolaires, la réalisation d'une étude de territoire

C'est un projet que nous avons construit au travers d'un Comité de Pilotage, nous avons été accompagnés par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a permis aussi de prendre en compte les attentes des usagers.

Une enquête a donc été menée par les services afin d'identifier les besoins et les attentes en termes d'équipements et notamment quand on sait qu'une partie des habitants qui vont sur d'autres piscines car il y a des services différents et que l'on ne propose pas sur Vaure.

Projet structurant : *Centre aquatique de Vaure*

- Un scénario vise à étudier un projet d'équipement couvert proposant un bassin extérieur et un espace bien-être
- Une halle bassin couverte avec un bassin sportif 6 couloirs (375 m2), un bassin détente-loisirs-apprentissage (180 m2) et une pataugeoire (20 m2)
- Un espace extérieur avec un bassin de loisirs (150 m2), un pentagliss de 4 pistes (40 ml), une terrasse, une pelouse-solarium et bar-grignoterie
- Un espace bien-être avec 50 m2 de bassin balnéo, 1 hammam, 1 sauna, douches massantes, 1 coin tisanerie et 1 terrasse extérieure

Nous avons un schéma fonctionnel qui permet de préciser les différents services que va offrir ce nouveau centre aquatique, il y a bien sûr la base, l'espace de nage et d'apprentissage qui est le secteur en ce moment, nous restons donc sur une configuration avec les lignes d'eau actuelles sur la Piscine de Vaure mais, il y a vraiment deux services supplémentaires qui sont nouveaux par rapport à l'équipement actuel, c'est un espace extérieur avec bassin et aire de jeux qui est une demande forte de la population mais également, et on s'aperçoit que cette demande était tout aussi importante, c'est un espace bien-être et de détente.

Projet structurant : *Centre aquatique*

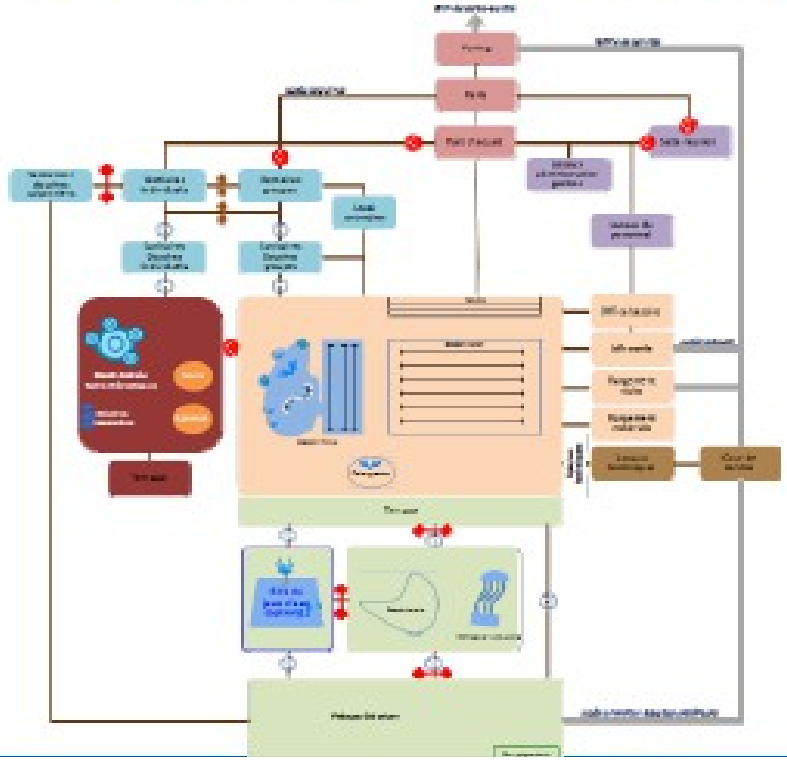

Nous avons un prévisionnel sur le coût de cette piscine, c'est effectivement un investissement important mais cela est un élément qui a toujours guidé notre réflexion au niveau du Comité de Pilotage, c'est vraiment travailler sur le reste à charge de la collectivité.

Il faut savoir qu'à l'heure d'aujourd'hui, la piscine nous coûte 1,3 millions d'euros par an, nous avons donc travaillé un projet afin de rester dans cette voie là, c'est-à-dire de ne pas grever nos charges et donc, de permettre à la fois par un travail sur les diminutions de charges de fonctionnement mais aussi, par une optimisation de nos recettes, de rester dans cet équilibre là et donc, à 1,3 millions d'euros/an.

Projet structurant : *Centre aquatique de Vaure*

	Scénario 4
Descriptif général	- bassin sportif 6 lignes de nage (375 m2) - bassin détente/loisirs/apprentissage (165 m2) - pataugeoire (20 m2) - espace bien-être avec bains balnéo (50 m2) hammam, sauna, tisanerie, terrasse - bassin extérieur (180 m2) - pentaglisse 4 couloirs (40 ml)
Total investissement H.T. (valeur : février 2015)	12 400 000 €
Déconstruction de la piscine de Vaure	Déconstruction estimée à 200 000 € H.T.
Emprise totale	12 600 m2
Fréquentations (hors scolaires et clubs) entrées "piscine" entrées "activités encadrées" entrées espace "bien-être"	 83 125 entrées 17 500 entrées 15 300 entrées
Fréquentation totale	115 925 entrées
Excédent Brut d'Exploitation	-680 000 €
Reste à charge	entre 1,3 et 1,36 millions d'euros / an

Autre projet qui nous semblait structurant car il correspondait à un vrai besoin et qui donc, a été pointé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux.

C'est un travail que nous avons mené avec le Département, la Ville et l'Agglomération et qui a permis d'établir un diagnostic sur l'ensemble du champ de l'action sociale, que ce soit la petite enfance, les personnes en situation de handicap, en parcours d'insertion ou des personnes âgées et donc, un élément a été particulièrement souligné, c'était l'absence de structure d'accueil pour les personnes handicapées vieillissantes, nous avons donc voulu intégrer un projet dans le cadre du nouvel EHPAD afin de permette l'ouverture d'une telle unité qui permet de fluidifier les parcours de vie pour les personnes en situation de handicap.

Projet structurant : *création d'une unité PHV*

- Une réponse aux besoins soulignés par l'Analyse des besoins sociaux
- Une unité PHV de huit lits intégrée dans le nouvel EHPAD qui permet une mutualisation des compétences et des moyens
- Un projet d'établissement construit par le CIAS, le Département, l'ARS en concertation avec les acteurs locaux du monde du handicap
- Une ouverture prévue en 2016

Nous devrions donc normalement, bénéficier d'une ouverture de 8 places l'année prochaine et il faut souligner que c'est vraiment une intervention du Député qui a permis d'obtenir ces places auprès de la Secrétaire d'Etat.

Autres projets structurants, ce sont deux nouvelles casernes sur le territoire. Ce ne sont pas des projets portés directement par l'Agglomération mais, l'un par le Service Départemental d'Incendie et de Secours mais il y a une contribution importante de l'Agglomération puisque nous finançons 35 % de l'investissement. Donc, une nouvelle caserne qui « démarre » sur le site de Vidalon, elle regroupe les casernes d'ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY et DAVEZIEUX. Egalement, un projet qui est en train de mûrir sur la VALLEE DE LA VOCANCE où là aussi, nous avons 3 casernes, celles de VANOSC, VOCANCE et VILLEVOCANCE.

Projet structurant : *deux nouvelles casernes sur le territoire*

- Une réorganisation du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche sur le territoire de l'Agglomération avec la construction de deux casernes intercommunales à Vidalon et dans la vallée de la Vocance

S'agissant des évolutions de compétence, qui ne sont pas de nouvelles prises de compétences mais nous avons pointé quelques projets et notamment, dans le volet « Développement Economique » c'est favoriser l'émergence d'une association de commerçants à l'échelle du bassin.

Evolution de compétence : *volet développement économique*

- Favoriser l'émergence d'une association de commerçants à l'échelle du bassin
- Poursuivre le projet de pépinière des métiers d'art et de la création

On s'aperçoit que les commerçants ont besoin de travailler à l'échelle de l'Agglomération, puisque la concurrence n'est plus forcément le commerce entre DAVEZIEUX et ANNONAY ou entre BOULIEU-LES-ANNONAY et ANNONAY, mais c'est vraiment internet, c'est vraiment la VALLEE DU RHONE. Les commerçants souhaitent donc porter des actions à l'échelle de l'Agglomération et nous les accompagnons dans cette démarche.

Egalement, la poursuite du projet de pépinière d'entreprises pour défendre les métiers d'art et d'artisanat sur le centre ancien d'Annonay.

Une des deux évolutions majeures de compétence, c'est la prise de compétence « Petite enfance - Parentalité », cet élément a aussi été pointé dans l'analyse des besoins sociaux mais j'allais dire, c'est à la fois un souhait des élus de l'Agglomération mais aussi, un besoin identifié à plusieurs reprises et pointé notamment par la Caisse d'Allocations Familiales qui nous dit, en gros, vous êtes une des dernières intercommunalités d'Ardèche à ne pas avoir cette compétence et donc, l'idée est de prendre cette compétence à l'échelle de l'Agglomération, non pas pour le plaisir de faire à la place de, mais pour améliorer le service rendu aux parents, sur le territoire.

Evolution des compétence : *Petite enfance/Parentalité*

- Des besoins exprimés dans l'Analyse des besoins sociaux avec l'objectif d'accompagner au mieux les familles dans leur recherche de mode de garde
  - Un travail mené en concertation avec la Caf
  - Rendre plus lisible et plus visible l'offre existante
  - Répondre aux besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil d'enfants en situation de handicap…)

→ Améliorer l'équité territoriale et accompagner les parents dans une société et une structure familiale qui évoluent

Je pense notamment que cela permet de mettre en place un point d'informations unique sur les différents modes de garde, nous avons déjà le relais d'assistants maternels et donc, de pouvoir y ajouter les structures d'accueils collectifs et ainsi, de vraiment jouer sur la complémentarité de ces deux modes de garde et de travailler sur l'amélioration du service, je pense notamment à des sujets qui ne sont pas traités à l'échelle d'une structure comme l'accueil des enfants en situation de handicap, comme les horaires atypiques, comme la fermeture estivale, tout ceci peut être travaillé à l'échelle du bassin.

Evolution des compétence : *Petite enfance/Parentalité*

- Le transfert du financement des Etablissements d'accueil du jeune enfant pour le volet Contrat enfance jeunesse avec la redéfinition du contrat en 2016
- Le transfert de la gestion de la crèche familiale d'Annonay

- Des conventions à établir entre la communauté d'agglomération et les communes sur la question des équipements
- Une concertation à mener avec l'ensemble des acteurs du territoire en vue de la mise en place d'un guichet unique

Autre élément important dans l'évolution de compétences, c'est la prise de compétence PLUi, à la fois car on voit l'interconnexion qu'il y a au niveau des communes sur l'Agglomération, je pense que personne ne sait vraiment où se situe la limite entre DAVEZIEUX et ANNONAY, entre BOULIEU-LES-ANNONAY et ANNONAY.

Il y a donc une vraie volonté de travailler à l'échelle de l'Agglomération cette projection d'aménagement de notre bassin mais également, car des sujets ne se traitent plus à l'échelle d'une seule commune, le développement économique ne peut pas se faire sur une commune, en tous cas, de même que pour la question des transports, de l'habitat qui est une compétence de l'Agglomération, que ce soit aussi l'agriculture, on peut citer de nombreux sujets portés par l'Agglomération et qui sont en lien très direct avec le PLUi.

Evolution de compétence : *PLUI*

► Evolutions législatives récentes : la loi Alur

• Le transfert de compétence PLU à la communauté d'agglomération peut intervenir à la demande des communes membres à la majorité qualifiée - 2/3 des communes représentant 1/2 population ou inversement (règles classiques de modification statutaire)

• A partir du 27 mars 2017 : Le transfert de compétence PLU à la communauté d'agglomération devient obligatoire - sauf minorité de blocage d'1/4 des communes représentant 20% de la population

Puis, il y a une évolution à venir, puisque la compétence PLUi va être obligatoire au 30 mars 2017 et donc, lorsque nous avons réfléchi, discuté sur cette prise de compétence, nous nous étions dits qu'il y a la nécessité, si l'on se lance dans la construction d'un PLUi, de porter ce projet avant la fin du mandat. On sait très bien que c'est un sujet majeur et une nouvelle équipe aura forcément le souhait de se réapproprier ce sujet et de vouloir peut-être développer d'autres orientations.

Evolution de compétence : *PLUI*

► Elaborer une vision de l'aménagement du territoire en matière de développement économique, d'agriculture, d'habitat, de déplacements... Des compétences sur lesquelles la communauté d'agglomération agit déjà

► **Un prolongement naturel** des orientations politiques prises par l'agglomération en matière de développement économique, d'agriculture, d'habitat, de déplacements

→ Une gouvernance dans l'élaboration du PLUI qui garantit la place des communes et confère un rôle actif aux maires

Evolution de compétence : *PLUI*

- **Un partenariat avec les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**
- **Calendrier** : Approbation PADD avant le 27 mars 2017 ; Approbation du PLUi fin 2019
- **Methode de travail** : Le processus, la méthode de travail, le planning et le coût pour les 4 ans à venir, seront déterminés dans le cadre d'une **mission de préfiguration à conduire entre sept. et déc. 2015** Cette phase préalable intègre une rencontre avec chaque maire et/ou conseil municipal pour construire ensemble la méthodologie.

Aussi, pour conclure un PLUi avant la fin du mandat, il faut en quelque sorte, prendre la compétence, de manière anticipée et nous proposons donc, une prise de compétence au 1er janvier 2016 et non au 30 mars 2017 comme le prévoit la loi .

D'autres points ciblés sur les évolutions de compétences, si l'on met l'accent sur les déchets verts avec la volonté de développer une filière de revalorisation locale, il faut savoir que pour l'instant, ceux-ci vont à PONT DE L'ISERE.

Evolution de compétence : *déchets verts*

- 3000 tonnes de déchets verts collectés chaque année en déchetterie
- Une augmentation de 20% du volume collecté entre 2013 et 2014
- Faire des déchets verts une ressource du territoire

→ **Une volonté d'associer les partenaires locaux à cette démarche de valorisation**

Autre évolution de compétence, en lien avec la compétence « Transports » ou l'Agglomération porte les lignes et le réseau, elle n'avait pas la compétence sur les abribus et la Gare Routière, cela permet ainsi d'avoir la complète maîtrise sur ces équipements qui sont en lien étroits bien sûr avec le service proposé.

Evolution de compétence : *gestion des abribus pour le transport urbain et de la gare routière*

- Un corollaire indispensable à l'exercice de la compétence transports de l'agglomération qui prévoit une extension du réseau urbain à l'ensemble de communes de l'agglo

La dernière diapositive représente un résumé des 6 projets structurants et des 5 évolutions de compétences et j'en ai terminé.

Monsieur Michel SEVENIER

Juste une remarque pour se féliciter de la prise de compétence « Petite enfance » par l'Agglomération qui correspond à une véritable réalité sur le territoire.

Et, dans le même ordre d'idée on peut s'interroger sur des domaines qui ont eux aussi une logique de territoire mais n'ont à ce jour, malheureusement pas encore trouvé de réponse à ce niveau là, il s'agit d'une part, de la MJC dont l'action rayonne sur tout le bassin de vie, mais aussi, des associations de solidarité dont les publics et l'action ne se limitent pas aux contours de la collectivité, fut-elle centrale.

Je voudrais donc juste savoir dans quelles limites ce débat peut se poursuivre et en tous cas, que des réponses puissent être apportées à cette dimension là.

Monsieur Simon PLENET

Sur ces questions, notamment la MJC en fait qui est même plus large puisqu'elle correspond à la compétence « Jeunesse », nous y avons réfléchi et travaillé avec la CAF, puisque le souhait initial de celle-ci était que l'on prenne une compétence « Petite enfance - Parentalité - Jeunesse », le transfert donc de cette compétence s'il paraît assez simple pour les centres de loisirs, on s'aperçoit que notamment sur ANNONAY, nous avons des associations qui portent des actions jeunesse mais pas seulement. Il y a donc un travail « fin » pour définir les contours de cette compétence « Jeunesse », dans laquelle s'inscrira la MJC mais, l'on s'est dit qu'il vaut mieux y aller progressivement et, il y a donc une première étape, celle de la Petite Enfance et la Parentalité et la seconde, qui serait celle de la prise de compétence « Jeunesse » mais qui reste à travailler, à expertiser.

Sur la question des associations de solidarité, en séminaires, nous avons étudié le sujet, à plusieurs reprises, avec différents scenari et avions fléché une prise de compétence autour de 5 associations lesquelles nous semblaient importantes d'être portées à l'échelle de l'Agglomération et ce, avec le principe d'une cotisation à l'habitant pour les communes de l'Agglomération, il y a eu des réticences, non majoritaires mais il n'y a pas eu un souhait unanime de cette prise de compétence.

Aussi, afin de ne pas mettre en péril la prise des compétences « PLUi », « Petite enfance - Parentalité», cette compétence sera dissociée. Le débat n'est donc pas clos. Nous souhaitons vraiment porter la prise de compétence « Associations de solidarité » à terme et je pense qu'au cours de l'année 2016, nous aurons de nouveau une modification de statuts autour de ces 5 associations de solidarité et qui seraient portées à l'échelle de l'Agglomération.

Madame Nadège COUZON

Simplement, Monsieur PLENET, je souhaiterais revenir sur les ordures ménagères. Comme vous l'avez dit, le ramassage des poubelles dit "en porte à porte" a laissé place aux îlots de propreté (en octobre 2014 pour les quartiers périphériques et avril 2015 pour le centre-ville).

Malheureusement, on s'aperçoit que les mois passent et que de nombreux dépôts sauvages sont constatés, dans les rues comme aux abords des points de collecte. Des sacs certes, laissés par des personnes peu scrupuleuses, mais qui donnent une mauvaise image de notre commune. Ce nouveau système qui devait également encourager la pratique du tri sélectif et les apports en déchetterie, est un échec car on constate aujourd'hui que ce n'est pas le cas, bien au contraire.

L'éloignement des différents types de conteneurs n'incite effectivement pas les citoyens à trier leurs déchets ménagers, on s'aperçoit qu'ils ont tendance à mettre la totalité de leurs ordures dans les points d'apports volontaires sans effectuer plus aucun tri.

Sans l'intervention très matinale et quotidienne des agents de propreté, notre ville, chaque matin, se révélerait une véritable poubelle. A ce sujet, pouvez-vous nous dire, combien de temps encore ces agents devront-ils effectuer ce travail pour lequel ils ne sont pas équipés : Ils n'ont pas de gants adéquats, pas de matériels, pas de véhicules adaptés...

Avez-vous chiffré le coût que ce travail supplémentaire représente à la collectivité ? Car pendant ce temps-là effectivement, ils ne peuvent effectuer leur tâche et la propreté de la ville s'en ressent, leur moral également, mais on ne peut leur en vouloir car il faut reconnaître qu'ils font un travail formidable. Va--t-il falloir encore renforcer les effectifs pour pallier ce problème ?

Par ailleurs, s'agissant de l'abandon sauvage de déchets par des particuliers, puisqu'il s'agit bien de cela, le Code Pénal prévoit des contraventions de police (dont les amendes peuvent aller de 38 à 150 EUR (art. R. 610-5, R. 632-1 et R. 635-8). Pouvez-vous nous dire à ce jour combien de contraventions ont été dressées et combien surtout ont abouti ? Peut-être, faudrait-il malheureusement, envisager de sévir plus sérieusement.

Madame Antoinette SCHERER

Je vais vous répondre sur la partie « Propreté urbaine », comme vous l'avez évoqué, effectivement, c'est un souci particulièrement important pour nous et il est vrai que cet état de fait se prolonge. Il se prolonge par les incivilités mais aussi, du fait de notre difficulté à finaliser certains points qui devraient être terminés et que l'on arrive pas à placer pour des raisons techniques, vous avez vu, derrière Notre Dame etc... où, nous rencontrons des difficultés techniques de faire aussi vite que ce que nous aurions voulu pour la mise en service des emplacements.

Effectivement, nous avons provisoirement affecté deux renforts au niveau de la propreté pour cela. Nous allons aussi étudier avec eux, les équipements supplémentaires, véhicules par exemple, qui les aideraient dans leurs travaux. Il faut savoir que cela fait longtemps qu'ils ont formulé cette demande et pas uniquement pour cette problématique de déchets.

Nous allons donc étudier cela avec les agents, nous sommes tout à fait conscients de la difficulté et allons aussi avoir un autre renfort, parce-que nous avons eu une défection au niveau des ambassadrices du tri chargés de faire de la sensibilisation, lesquels ont eu un effet positif au début mais comme la personne se retrouve seule, elle est un peu démunie. Nous sommes donc bien conscients du problème, nous continuons à envisager, avec le service « Propreté », toutes les améliorations qui peuvent être faites.

S'agissant du service « Déchets », je laisserai peut-être Simon PLENET répondre car il y a des éléments techniques qu'il maîtrisera sûrement mieux que moi.

Monsieur Simon PLENET

Simplement vous dire qu'au niveau de nos services et notamment le Vice-Président Laurent MARCE, travaillent pour une amélioration du dispositif notamment afin de cibler justement les secteurs où il y aurait un manque de conteneurs. Ce travail là est donc en cours et qui permettra je pense, de mailler un peu plus le territoire et de mieux répondre aux attentes des habitants.

Cela m'embête vraiment de vous contredire mais vous avez évoqué le fait que les gens ne triaient plus, ce qui est faux en tous cas, ce n'est pas ce que l'on mesure puisque l'on comptabilise et l'on paie de toutes façons, le tri et les OM, nous connaissons donc précisément les tonnages collectés par le service et, sur la partie collecte OM, nous sommes en baisse depuis la mise en place du dispositif de 16 %.

Nous avons donc une quantité de déchets d'ordures ménagères qui est en baisse de 16 % sur le bassin et pour le tri sélectif, nous sommes sur une augmentation pratiquement de 20 % des déchets collectés, soit au niveau des déchetteries, soit au niveau des conteneurs de tri.

On constate que l'un des objectifs qui était justement d'augmenter nos performances de tri sur le bassin puisque nous étions l'une des collectivités qui triait le moins sur l'Ardèche et sur la Drôme, on a donc un objectif qui semble être atteint.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Envisagez-vous une diminution du montant de la TEOM au niveau des transports puisque l'on ne ramasse plus les poubelles, on doit faire la démarche aussi, que nous n'ayons pas une double peine et que l'on puisse récupérer financièrement une petite partie ?

Monsieur Simon PLENET

Si vous le voulez bien, nous en discuterons lors du vote de la TEOM qui aura lieu à priori, en mars de l'année prochaine.

Madame Aïda BOYER

Je n'ai pas les chiffres exacts aujourd'hui, ils sont nombreux mais nous avons deux démarches :

1° Une verbalisation au travers d'un PV amende,
2° Une autre démarche qui est la réquisition auprès de l'Officier du Ministère Public avec une convocation des personnes en Gendarmerie et un rappel à l'ordre, à la loi.

La difficulté est que, pour entrer dans le cadre de ces deux procédures, le problème de l'identification se pose, les gens au bout d'un moment sont malins, nous finissons toujours par trouver des coordonnées mais, les étiquettes avec les adresses, les informations maintenant sont souvent arrachées, ce qui complique la procédure.

Je pourrais vous transmettre les chiffres exacts si vous le souhaitez mais, nous sommes sur les deux démarches que je viens d'évoquer.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Pourriez-vous nous rappeler la première démarche ?

Madame Aïda BOYER

Il y a en fait deux démarches. Dans un premier temps, le service de Police Municipale évalue et, la première démarche consiste à dresser une verbalisation au travers d'un PV amende. Par la suite, il est procédé à une réquisition auprès de l'Officier du Ministère Public lequel va demander à la Gendarmerie de convoquer les personnes et là, une procédure de rappel à la loi est effectuée.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Est-ce que le montant du PV amende revient à la collectivité ?

Madame Aïda BOYER

Une partie seulement.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Nous pourrons donc avoir des chiffres très précis à ce propos ?

Madame Aïda BOYER

Oui, je vous les communiquerai bien sûr.

Madame Antoinette SCHERER

A titre personnel, je souhaiterais Simon PLENET, savoir ce que vous connaissez de l'évolution des périmètres des intercommunalités, car il est bien finalement d'avoir voté de nouveaux statuts pour la fin de l'année mais l'on se demande bien ce qu'il va découler de ces nouveaux périmètres ?

Monsieur Simon PLENET

Le Préfet de l'Ardèche a fait la proposition d'un nouveau schéma de l'intercommunalité sur le Département, de mémoire je crois que la proposition fait passer le nombre d'intercommunalités sur le Département de 26 à 11, je ne suis pas sûr du chiffre, mais en tous cas, sur notre territoire, il fait une proposition de fusion avec la Communauté de Communes de VIVARHONE et, une extension sur 8 communes de la Communauté de Communes des MONTS DU PILAT qui correspond à l'ancien canton de BOURG-ARGENTAL.

Nous avons tous à émettre un avis, à la fois les communes et la Communauté d'Agglomération et cela, dans les 2 mois qui suit la réception du schéma par la commune aussi, ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, il me semble le 21 décembre et, au niveau de l'Agglomération, lors du prochain Conseil Communautaire, le 17 décembre.

Nous avons à plusieurs reprises, évoqué ce sujet en Bureau Communautaire, nous sommes plutôt positifs dans le sens où l'on avait un peu posé comme préalable, puisque l'on savait qu'une carte allait sortir de la Préfecture, que le nouveau schéma doit intégrer cette notion de bassin de vie.

Je crois que nous sommes tous assez convaincus, en tous cas au niveau de l'Agglomération, que la proposition du Préfet, correspond à un bassin de vie qui se structure autour de la ville-centre d'ANNONAY, que ce soit le territoire de VIVARHONE comme le territoire de BOURG-ARGENTAL.

Nous aurons à nous prononcer sur deux cas particuliers, celui des communes d'ARDOIX et de QUINTENAS qui ont sollicité leur entrée au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, Ils nous ont donc saisi de cette demande et transmis leur délibération. Toutes les communes et intercommunalités d'Ardèche ont jusqu'au 21, 22 décembre pour émettre leurs avis respectifs, par la suite, une commission départementale pourra entériner un certain nombre d'amendements dans la mesure où les 2/3 de cette commission seraient favorables.

Monsieur Eric PLAGNAT

Pour revenir sur le rapport d'activités, nous ferons un peu de prospective mais avant cela, par rapport aux réponses qui ont été faites à Nadège COUZON, peut-être deux points, effectivement, cela a été dit, il faut correctement équiper les agents de la propreté ceci, afin de répondre au mieux aux tâches qu'ils ont à réaliser par contre, leur transformation à long terme en agents de ramassage des ordures ménagères, n'est évidemment pas une solution qui serait acceptable.

Une question a également été posée sur le chiffrage de ce coût de ramassage jusqu'à aujourd'hui et sur ce point, effectivement, nous souhaiterions avoir les éléments.

Sur le rapport d'activités et compte-tenu du calendrier, parce-que le rapport pour 2014 a finalement moins d'intérêt, il me semble approprié de parler de l'avenir de l'agglo.

Vous évoquez le projet de territoire Monsieur PLENET, dans le même temps, une prospective financière a été présentée au conseil du 17 septembre et, c'est sur ce point clé sur lequel je souhaite intervenir ce soir car effectivement, un projet de territoire ne peut exister que soutenu évidemment par une perspective financière satisfaisante.

C'est ce qui va déterminer notre possibilité d'action sur les années qui viennent et la capacité à réaliser les investissements prévus que vous avez évoqués.

Comme pour la ville, les dotations de l'Etat vont continuer à baisser pour une perte d'environ 800 000 €/an, par rapport aux années précédentes, depuis le début et si l'on regarde la prospective de KPMG.

De plus, nous sommes contributeur au fond de péréquation entre les communes. Et, si j'ai bien lu ce que nous disait KPMG, ce prélèvement va encore augmenter et c'est plus de 300 000 euros que nous allons reverser l'an prochain.

La CVAE perçue des entreprises devrait baisser de 80 à 100 000 euros environ et, c'est donc une baisse de recette de 1,2 millions d'euros qui se profile à l'horizon 2017. Selon ce qui nos a été présenté et d'après les chiffres qui nous ont été communiqués.

De plus, il y a un déséquilibre du budget d'aménagement des zones d'activité avec un déficit cumulé de 2,1 M€ qu'il va falloir compenser.

Il y a donc de grandes interrogations sur la capacité à tenir le programme d'investissements que vous nous annoncez aujourd'hui.

Il est dommage aussi, que vous n'ayez pas aussi présenté ces prospectives financières, je vais donc reprendre les chiffres principaux que vous aviez présentés au Conseil Communautaire en même temps ceci, pour ne pas présenter que des projets mais aussi, ce qui va en face.

Pour financer tout cela, vous annoncez des baisses :

- **Sur les charges à caractère générale du budget principal et du budget location qui recouvrent notamment la culture. Et donc 1ère question, qu'est ce qui va baisser exactement ?**

➔ **Aujourd'hui, il y a 100 000 € du budget général qui financent le budget ordures ménagères. Ces 100 000 € ne seront plus versés, vous l'avez annoncé et donc, le budget OM va devoir se financer tout seul.**

Alors que les coûts liés au SYTRAD semblent déraper, une 2ème question se pose, allez-vous augmenter en 2016 ou 2017 la taxe sur les OM ou pas ? Car effectivement, vous nous parlez de prospective et là, je rejoins la question qui a été posée, c'est une question de prospective importante mais peut-être, nous annoncez-vous ici une bonne surprise ?

Ces divers éléments que nous venons d'évoquer, donneraient par an, selon ce que nous a dit KPMG, 450 000 € d'économies dès 2016. Mais le Cabinet KPMG indique aussi qu'il va falloir, si vous voulez tenir ce projet, trouver 900 000 € de plus par an dès 2017. Mais, nous n'avons pas de détail et, puisque vous nous parlez de prospective, ce sera ma troisième question, d'où vont venir ces 900 000 € supplémentaires, puisque l'on parle de prospective jusqu'en 2020, allons jusqu'au bout de la prospective et donc, où va-t-on trouver ces 900 000 € supplémentaires ?

Et même, si on fait tout cela, 450 000 € d'économies dès 2016, 900 000 € supplémentaires dès 2017, notre autofinancement devrait tomber à 400 000 € par an, à peu près divisé par 2 par rapport à aujourd'hui. Je pense que vous ne contesterez pas ces chiffres et, ce sera donc ma 4ème question, est-ce que cela signifie que ces investissements seront majoritairement financés par l'emprunt avec une courbe de l'endettement qui sera à la hausse.

Je note que comme pour la ville, les charges de personnel continuent à augmenter de 2.5 % par an.

Reste la question que vous avez ici et sur laquelle, j'aimerais ré-intervenir, celle du centre aquatique, un projet qui à la base était porté par les différents programmes d'une grande partie des listes présentes lors des dernières élections municipales.

Le projet que vous nous proposez, ce sont 15 millions d'euros TTC, 12, 5 HT.

Ce nouveau centre, d'après les calculs présentés, va finalement se financer tout seul d'une part, avec les économies faites et d'autre part, avec une multiplication par 2,5 du nombre des entrées…

La programmation de cet investissement effectivement, sur le papier « passe » mais, de manière extrêmement limite avec 3 conditions cumulatives :

➔ **Que les coûts de construction et de démolition ne dérapent pas. Que nous restions bien tout compris, à 15 millions d'euros TTC. Des financements sont prévus et, à savoir ci ceux annoncés par le Conseil Départemental seront présents ou pas ?**

➔ **Que les économies de fonctionnement de plus de 300 000 euros annoncées soient effectivement au rendez-vous, 2ème condition cumulative.**

➔ **Et, 3ème condition cumulative, que la fréquentation atteigne quasiment 116 000 entrées, par an, vous nous l'avez rappelé ce soir, contre aujourd'hui 46 000 entrées payantes, je ne parle pas des clubs sportifs avec lesquels on arrive à 106 000 entrées mais si l'on regarde les entrées payantes + les animations, nous sommes grosso-modo à 46 000 entrées/an. Cela signifie qu'il va falloir multiplier ces entrées par 2, avec notamment, parce-qu'elle représente finalement une masse de financement importante, plus de 15 000 € sur la partie « bien-être ».**

Pardonnez-moi, les chiffres sont nombreux mais on ne nous les a pas présentés ce soir et, il est vrai que si ces trois conditions cumulatives ne sont pas au rendez-vous et cela, malheureusement, on ne s'en rend compte qu'à la fin du projet et bien, la conséquence, cela peut être tout simplement, une hausse des impôts locaux car il n'y aura pas d'autres moyens de financer cet équipement là.

Le projet (Monsieur SEVENIER, vous pouvez plaisanter là-dessus), il passe avec les 3 conditions extrêmement serrées que je viens d'évoquer, avec une probabilité de dérapage importante que l'on ne pet pas négliger. Nous pensons qu'il serait indispensable de prévoir une marge de manœuvre, avec un financement plus raisonnable du projet.

Aujourd'hui, ce projet passe bien sur le papier, pas de souci mais, avec 0 de marge de manœuvre et cela est très inquiétant car lorsqu'on cumule tout ceci, des finances qui se dégradent, des économies très importantes à trouver et pas complètement déterminées, il y a de quoi être inquiets. Il n'y a pas de polémique dans mes propos mais simplement de grandes interrogations sur la manière dont ce projet va pouvoir se concrétiser.

Dernier point, puisque Madame SCHERER l'a évoqué, les évolutions de territoires de l'Agglomération, parmi les gens que vous avez cités, tous ne semblent pas extrêmement satisfaits de venir se joindre à la Communauté d'Agglomération.

En effet, ils ne se précipitent pas pour nous rejoindre, cela signifie peut-être que la vision qu'ils ont de notre Agglo, n'est pas extraordinaire, vue de l'extérieur. Je cite, le Maire de BOURG-ARGENTAL, je crois qui nous parle « *d'un coup de couteau dans le dos* », pour venir rejoindre l'Agglomération d'Annonay. Le Président de VIVARHONE, se déclare « *déçu, forcément déçu* ».

Cela est extrêmement inquiétant sur l'image donnée par notre agglomération. Cela devrait peut-être nous interroger.

Madame Antoinette SCHERER

Monsieur PLAGNAT, la vision que vous donnez vous-mêmes de votre propre territoire est assez affligeante.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je demande des explications sur le financement de ce projet.

Madame Antoinette SCHERER

Je vous dis que la façon dont vous parlez de votre territoire n'est pas très positive. Après, cela n'engage que vous.

Monsieur Eric PLAGNAT

C'est le Maire de BOURG-ARGENTAL qui en parle mal du territoire.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je suis relativement sidérée d'entendre Monsieur PLAGNAT s'approprier le projet du centre nautique.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Mais parce-que vous vous l'attribuez au niveau des municipales alors que vous n'en n'aviez jamais parlé.

Je suis sidérée également de la critique de Monsieur PLAGNAT concernant le ramassage des poubelles en porte-à-porte puisqu'il a voté, lors du dernier mandat, à l'unanimité, l'arrêt de ce ramassage. Mais, les Républicains ne sont pas à un mensonge près, nous allons donc cesser de se poser d'autres questions.

Je voudrais notamment revenir sur le projet de territoire de l'Agglomération et savoir si, effectivement, l'Agglo peut avoir un poids face aux décisions du Préfet ? Peut-on émettre notre avis et peser sur telle ou telle décision ou les décisions sont-elles déjà arrêtées ?

Autant BOURG-ARGENTAL m'interpelle, je ne comprends pas bien ce que cela peut faire dans l'Agglo, autant QUINTENAS et ARDOIX effectivement me semblent légitimes.

De ce que j'ai compris, les élus de QUINTENAS notamment sont favorables à intégrer l'Agglo aussi, j'aimerais savoir si nous avons le moyen de les aider à aboutir à ce projet ? Peut-on en gros, contrarier les décisions du Préfet ?

Madame Antoinette SCHERER

Je redonne la parole à Monsieur PLENET qui va répondre à toutes les questions qui viennent d'être posées.

Monsieur Simon PLENET

Je vais commencer par la dernière, sur l'intercommunalité et les projets de fusion ou d'extension. On peut faire évoluer la position du Préfet mais cela passe aussi par la position de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il y a donc deux étapes, la première est de parler d'une seule voix, au niveau du territoire et pour cela, probablement, nous allons essayer de travailler sur une position commune entre l'Agglomération et les communes qui sont amenées à émettre un avis.

Pour faire écho à ce que disait Monsieur PLAGNAT, j'ai précisé qu'effectivement, nous étions plutôt volontaires pour travailler avec nos voisins, partant du principe que c'est sûrement à plusieurs que l'on est plus efficaces et que l'on peut faire partager les bonnes expériences des uns et des autres.

Je pense notamment à VIVARHONE, ils ont eu une expertise et une expérience certaines autour du domaine de l'agriculture, les MONTS DU PILAT ont travaillé aussi, beaucoup sur le tourisme, on peut donc sortir renforcés finalement les uns les autres, en s'associant et en tirant le meilleur de ce qu'il y a des deux côtés du territoire.

Après, nous avons rien demandé non plus, nous n'avons pas eu une volonté d'extension, de fusion, nous n'avons rien sollicité et c'est une proposition du Préfet, nous elle nous convient et si elle ne convient pas à nos voisins, il faut savoir pourquoi, expliquer et peut-être aussi, dédramatiser la vision qu'ils ont de l'Agglomération et un des éléments est une extrême politisation de la Communauté d'Agglomération.

Sinon, sur les autres sujets, sur la piscine, nous avons quand même au niveau d'un Comité de Pilotage, avec les services de l'Agglomération, avec un Cabinet spécialisé, je veux bien que l'on se prétende expert en tout mais à force on devient sérieux sur pas grand chose.

Pour ce qui est des perspectives de financement de la piscine, je ne sais pas, on peut remettre en cause les experts, leur crédibilité mais ce qu'ils nous annoncent, je leur fais confiance, je fais confiance au travail des services et, le bilan d'exploitation tel qu'il est prévu, j'allais vous dire rendez-vous en 2019 quand l'équipement sera réalisé.

Après, dire qu'il est trop important ou peut-être trop coûteux, d'autres territoires ont fait le même choix, TAIN, TOURNON, investissent sur un centre aquatique de 15 millions d'euros, est-ce que à ANNONAY, nous n'avons pas aussi, l'ambition d'avoir la même qualité de service et le même équipement que pour les habitants de TAIN et TOURNON ?

Madame Edith MANTELIN

J'apporterai juste deux points de détail sur la programmation de la piscine, lorsqu'on parle d'économies d'énergies on sait, notamment moi car j'instruis des projets à longueur d'années, que lorsque l'on fait des projections sur les économies d'énergies, les bureaux d'études font tout leur possible pour être très modestes et en général, les économies sont souvent supérieures à ce qui était annoncé. Nous sommes donc bien dans ce cadre là lorsqu'on annonce quelque chose, on essaie de le minorer pour avoir de bonnes surprises.

Ensuite, par rapport à l'estimation des travaux, le Bureau d'Etudes qui réalise le budget et la programmation, se base aussi sur des prix qui ne tiennent pas compte de la conjoncture économique du moment, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas minorés par rapport aux appels d'offres que nous passons en ce moment, ce sont de vrais prix.

Aussi, si on arrive à mener cette opération dans le timing, on peut aussi avoir des surprises mais dans le bon sens. Pour le moment, nous essayons donc de prévoir large et nous avons toujours la petite ligne « imprévus », qui est aussi prévue dans le budget.

Monsieur Eric PLAGNAT

Puisque le micro s'est rallumé, je voudrais juste remercier Madame MANTELIN pour ses précisions techniques qui nous changent de vos réponses Monsieur PLENET.

Monsieur Simon PLENET

Vous l'avez peut-être remarqué mais je ne suis pas technicien. Je préciserai simplement car vous allez sûrement vous en servir et le ressortir plus tard, la démolition n'est pas intégrée dans l'autorisation de programme que nous avons votée à la Communauté d'Agglomération et je l'ai bien précisé. Il ne s'agit là, que du projet de construction du centre aquatique et, le projet de démolition...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Il y a effectivement une enveloppe de 200 000 € mais elle ne figure pas dans l'autorisation de programme et nous devons ajuster en fonction des expertises en cours, sur l'amiante, sur des points comme cela et donc, nous n'avons pas encore le coût de démolition exact de la piscine.

Vous avez évoqué la prospective financière et, vous redites ce que vous avez déjà dit en Conseil Communautaire, c'est intéressant mais je crois que je vous ai aussi, à ce moment là, apporté les réponses à vos interrogations, le chiffre à retenir, ce n'est pas 900 000 € d'économies/an, c'est par rapport à la prospective de KPMG, il y a 900 000 € sur la durée du mandat, ce qui correspond je crois, à 240/260 000 €/an à trouver.

Il faut prendre la prospective comme un cadre, une orientation, qui va nous aider dans la construction et l'élaboration de notre budget et rendre réalistes et concrets, les investissements que l'on prévoit.

Et j'allais dire, comme un budget prévisionnel, comme une prospective, comme un plan pluriannuel d'investissements, cela s'adapte et là, nous allons avoir une adaptation.

Nous allons avoir des compétences nouvelles, un périmètre qui va changer, on va devoir construire un PPI et un projet à l'ensemble de la future Agglomération, dont je ne connais pas encore les limites mais il faut, qu'à un moment donné, nous ayons un projet partagé, au niveau de l'ensemble du territoire nouveau que sera demain la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Si des communes nous rejoignent, participeront-elles au financement du centre aquatique ou non ? J'imagine que oui.

De plus, étant donné qu'il s'agit d'un projet assez structurant, fera-t-il ou non l'objet d'une délibération ?

Juste sur un autre point que vous venez d'évoquer Monsieur PLENET, lorsqu'on vous dit que nous sommes inquiets car financièrement tout cela passe très très juste et suppose d'importantes économies, vous avez cité comme exemple la piscine de TOURNON et avez rajouté pourquoi ANNONAY n'aurait pas le même équipement, je vous rappellerai deux choses, d'une part, la piscine de TOURNON est financée à hauteur de 1.6 million par le Conseil Départemental de la Drôme en plus des 600 000 € du Conseil Départemental de l'Ardèche et donc, inévitablement, le coût de leur piscine revient à la collectivité à 1.6 million de moins et ce montant n'est pas négligeable dans le projet.

L'autre point que nous aurions pu nous poser est de regarder d'autres communes, à savoir qu'AUBENAS vient de terminer sa piscine pour 8 millions d'euros, que PRIVAS qui a un bassin de vie à peu près comparable an nôtre, est en train de faire un projet à 12 millions d'euros, à priori, ils ont trois mois de retard par rapport à nous, en termes d'avancement du projet mais je pense que le chiffrage va bientôt sortir et la question que l'on pouvait se poser légitimement mais dont on n'a pas pu débattre en Agglo car nous avons eu des informations beaucoup trop tardives, était de se dire, était-il possible par exemple avec PRIVAS, de s'entendre pour faire des projets similaires ou communs qui auraient permis d'avoir peut-être des sources d'économies plus fortes, sans avoir une piscine et un centre aquatique au rabais, je l'entends bien.

Ces questions là n'ont pas été débattues et c'est important. Tout comme cette présentation de vos grandes orientations doit être faite au Conseil Municipal. Il est important que l'on rapporte au Conseil Municipal et aux Conseillers Municipaux d'Annonay, les interrogations qui sont posées à l'Agglo et pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse et que nous n'aurons pas ce soir, j'en ai l'impression.

J'ai un autre point à aborder mais peut-être que vous voulez d'abord répondre.

S'agissant du Musée César Filhol, pouvez-vous nous dire s'il est encore ouvert ou s'il est fermé ? Parce-que des retours que nous en avons, c'est qu'il est plutôt fermé maintenant. Je voulais donc savoir si c'était le cas ou non et s'il est fermé, le sera-t-il définitivement ou pas ?

Ma deuxième intervention porte sur une prise de compétence importante qui touche directement ANNONAY et qu'il serait intéressant d'avoir votre vision à ce propos, il s'agit de l'élaboration d'un PLUi en lieu et place du PLU, j'aurais quelques remarques et certaines interrogations à la clef.

Tout d'abord, dès lors que la Mairie transfère cette compétence à l'Agglomération, pouvez-vous nous assurer que les coûts relatifs à l'élaboration de la partie annonéenne du PLU seront bien supportés postérieurement au 1er janvier 2016 par l'agglomération.

Il nous paraîtrait illogique que la commune continue à supporter les coûts de son élaboration alors même que ce n'est plus elle mais l'agglomération qui va l'arrêter, la voter. Il est important de souligner également le fait que cette fois ci, nous avons eu un document en commission. En effet, il est logique d'intégrer dans l'équipe d'élaboration du PLU d'ANNONAY, des élus des communes proches mais j'ai bien compris que cet après-midi cela a été fait.

Madame Antoinette SCHERER
Intervention hors micro.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Oui mais Madame SCHERER, lors de la commission qui s'est tenue il y a une semaine, nous n'avions pas encore de réponse à ce propos.

Le second point sur lequel nous souhaitons attirer votre vigilance, du fait de ce transfert de PLU, porte sur le risque de tout transfert de perdre le lien avec la réalité du terrain au profit de projet intellectuellement séduisant mais parfois déconnecté de la réalité.

En matière d'urbanisme, nous devons prendre en compte les contraintes réelles des habitants, des commerçants et des entreprises.

Je citerai pour éclairer mes propos deux exemples.

Celui des travaux de la rue Gaston Duclos

Nous avons effectivement une très belle entrée de ville maintenant mais les trottoirs qui ont été réalisés nous paraissent trop larges, ils gênent un commerce plébiscité par les Annonéens et qui attire de nombreux habitants des communes voisines.

De plus, il ressort de la dernière commission accessibilité que ces trottoirs ne seraient pas aux normes, va-t-il falloir les refaire ?

En tous cas sur cette largeur, nous vous avions pourtant alerté lors du Conseil Municipal qui s'est tenu en mai dernier je crois, de la nécessité de ne pas faire des trottoirs trop larges. Le Maire s'y était d'ailleurs formellement engagé.

Deuxième exemple :

Dans les choix d'urbanisme, il y a la question de la place des voitures dans la ville

Un article paru récemment dans la presse locale montre les difficultés rencontrées par les Annonéens à trouver des places de stationnement. Il ne manque pas de parkings mais des parkings de grande proximité pour avoir accès aux commerces. Il ne s'agit pas seulement d'un manque de places mais de localisation.

Le dernier point sur le PLU et le fait que l'on passe en PLUi, ne pourrait-on pas avoir une réflexion au niveau de l'Agglo sur la localisation des logements sociaux ? Ce point va-t- il entrer dans cette démarche ?

Bien sûr, il faut des logements sociaux en ville mais les logements sociaux aidés, si je ne m'abuse et d'après les chiffres de la Préfecture, c'est 7.42 % des logements annonéens, il nous paraît donc important de respecter un équilibre sous peine de casser les dynamiques d'investissement privé indispensables pour rénover notre centre ancien donc, un équilibre entre les logements sociaux et les logements privés.

Peut-on profiter du PLUi pour renoncer aux projets à la fois sur la rue Boissy d'Anglas, près de Beauregard et la Colline. Beaucoup de logements sociaux sont aujourd'hui inoccupés dans notre ville, peut-être que Madame MAGAND pourra nous donner des chiffres ? Voilà donc les quelques points sur lesquels nous souhaitions échanger avec vous sur le PLUi.

Madame Antoinette SCHERER

Je vais laisser la parole à Monsieur PLENET, je ne vous répondrai pas pour les questions qui concernent strictement la vie d'Annonay, nous pourrons en répondre à un autre moment mais, pour l'instant, nous allons déjà nous concentrer sur l'Agglomération, c'est le sujet du jour.

Monsieur Simon PLENET

Par rapport au projet de centre aquatique, vous avez évoqué une réalisation à AUBENAS, un projet à PRIVAS, le financement TAIN/TOURNON, chaque projet est différent, je ne suis pas sûr que la piscine inaugurée récemment et mise en service sur AUBENAS soit similaire à notre projet et, celui porté par PRIVAS, je n'ai encore rien vu, aucun projet n'est arrivé au Département .

Cependant, de ce que j'ai compris, c'est qu'il ne s'agit même pas d'un projet porté au niveau de l'Agglomération mais, par la seule ville de PRIVAS. J'ai d'ailleurs rencontré la Présidente de la Communauté d'Agglomération de PRIVAS et, elle m'a précisé cela et que ce projet était vraiment mené par la ville aussi, 12 millions d'euros juste pour PRIVAS, c'est peut-être aussi, à mon avis, difficile mais là, je ne préjugerai pas.

Je n'ai pas très bien compris votre question sur la participation des communes au financement de la piscine, notamment celles qui viendraient à rejoindre l'Agglomération ? Après, ce n'est même plus la question de savoir qui paie, c'est l'Agglomération, ce projet est porté par l'Agglo, comme demain nous porterons peut-être un projet de développement de la fibre optique sur le secteur de BOURG-ARGENTAL et ce sera un projet de l'Agglomération. C'est un projet commun qu'il y a construire. Nous arrivons avec la base, notre PPI ...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Si, mais il s'agit d'un nouveau projet.

Monsieur Daniel MISERY

Relativement au Musée César Filhol, je préciserai simplement que le musée est actuellement en cours de récolement, que l'on peut toujours le visiter, il suffit d'en faire la demande auprès du Musée, ces demandes étant réservées aux groupes.

Madame Antoinette SCHERER

Je me permets juste de répondre sur le PLU afin de dire que dans le cadre du PLUi qui va être mis en place, des règles financières vont être définies au niveau de la CLECT et, nous verrons à ce moment là.

Pour ce qui est des logements sociaux, un PLH est cours, il définira ce genre de choses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport ci-annexé,

PREND ACTE du rapport susmentionné, Monsieur le Maire étant chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la présente délibération à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay.

PRECISE que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Celui-ci est également tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, à l'Hôtel de Ville auprès du service « Assemblées », aux jours et heures d'ouverture de la Mairie d'Annonay.

278. 2015 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY - APPROBATION

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, expose au Conseil Municipal que, devenue Communauté d'Agglomération le 31 décembre 2013, l'intercommunalité réaffirme ses objectifs fondamentaux : Fédérer une entité territoriale multipolaire, homogène et solidaire, capable d'allier essor économique et préservation du cadre de vie.

Le bassin d'Annonay, dont la ville centre est aussi la plus grande ville du département, remplit pour les communes du nord de l'Ardèche des fonctions majeures de centralité, tant en matière économique que culturelle ou de santé. Le bassin constitue un bassin de vie, une agglomération, urbaine et solidaire. Il s'agit donc de doter cette agglomération des moyens nécessaires à l'exercice des fonctionnalités d'un pôle urbain dynamique à l'échelle départementale et régionale, tout en cultivant son identité rurale. Aussi, la Communauté d'Agglomération affirme sa volonté de faire du développement économique durable du bassin le cœur de la coopération, afin notamment d'offrir à la population des services publics de qualité.

Dans ce cadre, et dans la perspective d'une rationalisation des moyens et d'une amélioration de l'efficacité de l'action publique locale, la Communauté s'engage, en coordination avec les communes membres, à approfondir une démarche de mutualisation des moyens et des services communaux et intercommunaux.

La Communauté travaille dans le cadre d'un partenariat qui place chacun à égalité de droits et de devoirs. Ce n'est qu'en consacrant le respect des identités et des points de vue des communes membres que la Communauté pourra faire aboutir ce projet ambitieux. Elle réaffirme l'ancrage de son bassin de vie dans la vallée du Rhône.

L'objet principal de la présente modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay est d'entériner deux prises de compétences majeures : la petite enfance/parentalité et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Plusieurs amendements ont également été apportés aux autres compétences d'ores et déjà exercées par la Communauté d'Agglomération, de sorte à adapter strictement les statuts à l'exercice effectif des compétences de l'intercommunalité telle que constituée depuis son passage en Communauté d'Agglomération et telle que l'ont souhaité les élus de l'intercommunalité, réunis en bureau communautaire élargi les 11 juin, 18 juin et 3 septembre 2015.

A l'issue de ces rencontres lesquelles ont été suivies par d'autres échanges avec les élus et les communes de l'Agglomération, et afin de traduire en engagements réciproques les grands axes du projet de territoire du mandat 2014-2020, le 17 septembre 2015, le Conseil Communautaire a adopté le projet de statuts ci-annexé.

Aux termes de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres, il est donc rappelé la procédure qui encadre, dans le cas des Communautés d'Agglomération, les modifications statutaires.

Cette procédure se déroule schématiquement, de la manière suivante :

- ➔ Le Conseil Communautaire adopte, dans un premier temps, une délibération proposant les modifications statutaires envisagées, tel a été l'objet de la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2015.

- ➔ Cette délibération accompagnée du projet de révision des statuts et dûment exécutoire est, dans un deuxième temps, transmise aux Conseils Municipaux de chacune des communes membres, pour adoption et statuant dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de la structure (*à savoir les deux tiers d'entre eux représentant plus de la moitié de la population totale ou l'inverse, l'accord des conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale étant obligatoirement requis*).

- ➔ Les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de modification des statuts, délai au terme duquel le silence gardé par un Conseil vaut acceptation implicite.

- ➔ Sur la base des délibérations de chacun des conseils municipaux, le préfet prendra l'arrêté correspondant approuvant les nouveaux statuts.

Tel est donc l'objet de la présente délibération qui a pour but d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Constitution et notamment son article 72,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay,

VU la délibération n° 2015.245 du 17 septembre 2015 portant approbation par le Conseil Communautaire de la révision des statuts et en annexe de la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Aménagement Urbain, Développement Durable et Emploi du 4 novembre 2015,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT *(Par pouvoir Mme SCHERER*) - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT.

Et par 7 voix s'abstenant :

Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Nadège COUZON - Mme Isabelle FRANÇOIS - Mme Véronique NEE.

EMET un avis favorable au projet de révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, annexé à la présente délibération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2015.

APPROUVE en conséquence, le projet de révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay en vue, principalement, d'entériner deux prises de compétences majeures : la petite enfance/parentalité et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d''Annonay et à **ACCOMPLIR** tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REGIE MUNICIPALE D'EAU

279. 2015 RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2016 SUR LA VILLE D'ANNONAY

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, 4ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les délibérations approuvées lors des séances suivantes :

- 21 décembre 2009 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2010,
- 29 mars 2010 approuvant la grille tarifaire des prestations de service en régie,
- 14 novembre 2011 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2012,
- 05 novembre 2012 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2013,
- 3 novembre 2013 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2014,
- 10 novembre 2014 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2015.

ainsi que le règlement du service de distribution d'eau potable adopté par le Conseil Municipal du 20 mai 2010 et modifié par celui-ci lors de sa séance du 10 décembre 2012,

Pour l'année 2016, il est proposé une nouvelle tarification aux conditions suivantes :

Abonnement et redevance eau potable

Le service de l'eau donne lieu à la perception d'une redevance, il convient donc de fixer les tarifs 2016 pour la distribution d'eau potable.

Il est donc proposé de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2016, en appliquant un taux d'évolution de 2,5 % de façon à équilibrer les dépenses et les recettes du budget de la régie municipale d'eau et plus particulièrement afin de couvrir les dépenses nouvelles suivantes :

- taxes foncières
- créances irrécouvrables
- indice d'évolution du contrat de prestation de service
- évolution des dotations aux amortissements:

	2015 (pour mémoire)	**2016**
un abonnement semestriel, perçu d'avance	16,17 €	**16,58 €**
une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà des 20 premiers m^3 annuels	0.001 € HT/m^3	**0.001 € HT/m^3**

une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m^3	1,275 € HT/ m^3	**1,307 € HT/** m^3
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau	0,10 €/m^3	**0.10 €/m^3**

Prestations de service en régie - grille tarifaire

Un certain nombre de prestations à destination de l'usager sont réalisées en régie.

A sa demande, l'usager peut notamment faire appel à la Régie Municipale d'Eau d'Annonay pour la réalisation d'un branchement au réseau public d'eau potable.

Il est donc nécessaire de fixer pour l'année 2016, des tarifs complémentaires applicables aux prestations effectuées en régie, auprès des usagers du service d'eau potable.

Ces prestations, pour des montants identiques à ceux de 2015, s'établissent comme suit :

	Unité	**Montant en € HT par unité**	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Réalisation d'un nouveau branchement Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5 m, toutes sujétions comprises, y compris compteur et raccordement.	Diamètre 25 mm Le branchement	1 047,00 €	**1 047,00 €**
	Diamètre 32 mm Le branchement	1 081,00 €	**1 081,00 €**
	Diamètre 40 mm Le branchement	1 216,00 €	**1 216,00 €**
	Diamètre 50 mm Le branchement	1 278,00 €	**1 278,00 €**
	Diamètre 60 mm Le branchement	1 396,00 €	**1 396,00 €**

	Unité	**Montant en € HT par ml**	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Plus-value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur comprise entre 5 et 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	77,68 €	**77,68 €**
	Diamètre 32 mm Le mètre	79,06 €	**79,06 €**
	Diamètre 40 mm Le mètre	80,28 €	**80,28 €**
	Diamètre 50 mm Le mètre	81,40 €	**81,40 €**
	Diamètre 60 mm Le mètre	82,62 €	**82,62 €**
Plus-value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur supérieure à 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	58,20 €	**58,20 €**
	Diamètre 32 mm Le mètre	59,30 €	**59,30 €**
	Diamètre 40 mm Le mètre	59,30 €	**59,30 €**
	Diamètre 50 mm Le mètre.	61,70 €	**61,70 €**
	Diamètre 60 mm Le mètre	70,20 €	**70,20 €**

	2015 (pour mémoire)	**2016**
Contrôle de conformité d'un nouveau branchement	60,15 € HT/contrôle	**60,15 € HT/contrôle**

	Montant en € HT	
	2015 (pour mémoire)	**2016**
Forfait neutralisation de branchement sans terrassement	144,20 €	**144,20 €**
Forfait neutralisation de branchement avec terrassement	415,10 €	**415,10 €**

		Montant en € HT par opération	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Fourniture et pose de compteur	D 15	58,60 €	**58,60 €**
	D 20	78,90 €	**78,90 €**
	D 25	118,30 €	**118,30 €**
	D 30	226,60 €	**226,60 €**
	D 40	306,00 €	**306,00 €**
	D 50	308,70 €	**308,70 €**
	D 60	339,80 €	**339,80 €**
	D 80	687,10 €	**687,10 €**
	D 100	744,92 €	**744,92 €**
	Unité	**Montant en € HT par ml**	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Etalonnage sur banc d'essai pour compteur sans transport	Compteur DN <ou = DN 30	560,00 €	**560,00 €**
Etalonnage sur banc d'essai pour compteur avec transport	Compteur DN <ou = DN 30	661,00 €	**661,00 €**
Fourniture PE	25 mm	7,15 €	**7,15 €**
	32 mm	9,15 €	**9,15 €**
	40 mm	12,15 €	**12,15 €**
	50 mm	14,90 €	**14,90 €**
	63 mm	17,85 €	**17,85 €**
		Montant en € HT par unité	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Fourniture et pose de regard	800x600	277,00 €	**277,00 €**
	800x800	371,20 €	**371,20 €**
	1000x1000	664,90 €	**664,90 €**
Fourniture et pose de regard pour compteur	Simple	277,10 €	**277,10 €**
	En chaussée	277,10 €	**277,10 €**
	Mural	520,85 €	**520,85 €**
Fourniture et pose de douille purgeuse	18,6/25mm	36,00 €	**36,00 €**
	26,8/32mm	48,20 €	**48,20 €**
	33,6/40mm	83,85 €	**83,85 €**
	42,0/50mm	120,50 €	**120,50 €**
Fourniture et pose de nourrices	2 compteurs	57,10 €	**57,10 €**
	supplémentaire	29,00 €	**29,00 €**
	Unité/ml/dm	**Prix en € HT**	
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Moins-value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale	ml	27,70 €	**27,70 €**
Passage de rocher	dm/ml	16,95 €	**16,95 €**
Percement de mur	unité	77,50 €	**77,50 €**
Croisement d'obstacle	unité	66,50 €	**66,50 €**
	Montant en € HT par m²		
		2015 (pour mémoire)	**2016**
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches	m²	20,40 €	**20,40 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à froid	m²	43,90 €	**43,90 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à chaud	m²	44,30 €	**44,30 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement de trottoirs cimentés ou pavés	m²	72,00 €	**72,00 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en grave bitume (18 cm)	m²	57,70 €	**57,70 €**

	Montant en € HT par ml	
	2015 (pour mémoire)	**2016**
Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures	49,50 €	**49,50 €**
Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves	60,20 €	**60,20 €**

		Montant en € HT par m²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur	m²	60,90 €	**60,90 €**
Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé	m²	70,90 €	**70,90 €**

		Montant en € HT par unité	
Fourniture et pose bouche d'arrosage métallique	Diamètre 80 mm	2 337,10 €	**2 337,10 €**
Fourniture et pose poteau d'incendie avec coffre métallique	Diamètre 100 mm	1 358,00 €	**1 358,00 €**
	Diamètre 150 mm	2 525,70 €	**2 525,70 €**

		Montant en € HT par heure	
Main d'œuvre		37,50 €	**37,50 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'adopter les tarifs du service de l'eau potable 2016 comme sus-énoncé pour les redevances et abonnement et suivant la grille tarifaire ci-dessus pour les prestations en régie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Eau du 28 octobre 2015,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 9 novembre 2015,

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Le service de l'eau donne lieu à la perception d'une redevance, il convient d'en fixer le tarif pour l'année 2016, à savoir en préalable, que nous connaissons certaines dépenses qui n'avaient pas lieu jusque là, la régie va être soumise à la taxe foncière sur les réservoirs entre autres, à hauteur de 12 000 €, mais également depuis 2010, chaque année on approvisionnait pour des créances irrécouvrables aujourd'hui, nous les constatons, c'est d'ailleurs le sujet de la délibération suivante.

Il faut également tenir compte de l'indice d'évolution du contrat de prestation de service avec la SAUR ainsi que des évolutions des dotations aux amortissements et, comme je le rappelle à chaque budget, sachant que nous investissons chaque année depuis 2010, un million d'euros sur le réseau, cela fait aussi mécaniquement monter les dotations aux amortissements.

Nous prenons également en compte le GVT à hauteur de 4 000 € dans les dépenses 2016. Pour cela, je vous propose une hausse du m³ de 2,5 % ceci, de façon à équilibrer les dépenses et les recettes du budget de la régie municipale d'eau et plus particulièrement afin de couvrir les dépenses que je viens d'évoquer.

Ainsi, pour la part fixe, un abonnement semestriel, perçu d'avance qui s'élevait en 2015 à 16,17 € passe à 16,58 € en 2016.

Je vous rappelle également que la part proportionnelle pour les 20 premiers m3, qui sont à 2 centimes, les 20 premiers m³ restent à 2 centimes autant dire que ces 20 premiers m³ sont gratuits mais, nous ne pouvions pas faire gratuit et pour cela, ils sont fixés à 0,001 le m³.

Egalement, pour la part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m³, elle était à 1,275 € HT/ m³, elle passe à 1,307 € HT/ m³. S'agissant de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau, celle-ci s'élève à 0,10 €/m³, le tarif est inchangé.

Pour les prestations de service, je vous invite à vous référer au tableau, tous les tarifs y sont répertoriés. Les prix sont inchangés, identiques à ceux de 2015. A titre d'information, pour une consommation de 120 m³, consommation de référence, cela représente sur la facture d'eau, une hausse de 4,22 €.

Madame Antoinette SCHERER

Je vous remercie Monsieur VALETTE.

Madame Véronique NEE

Vous nous annoncez une augmentation de 2,5 % alors que le coût de la vie augmente seulement de 0.4/0.1 % cela dépend des sources, cela paraît beaucoup,

Il faut faire des investissements, sur ce point nous sommes tout à fait d'accord, il n'y a pas de problème mais pourquoi ne pas répartir l'augmentation sur tous les prix mais seulement sur l'abonnement et la consommation ?

Comme vous le dites, il y a trois tableaux de prestations, de prix, par rapport à cela, quelque chose nous a un peu choqués, c'est le fait de faire payer à la régie municipale une taxe foncière sur le bâti qui va revenir à la Mairie ?

Madame Antoinette SCHERER

C'est la loi.

Madame Véronique NEE

Elle existe sûrement mais il y a vraiment une logique qui m'échappe à ce niveau là.

Ensuite, par rapport à l'augmentation du contrat de prestations de service, de 3 % si mes souvenirs sont bons, nous avions eu les chiffres en commission, sur tables mais, cela nous renvoie vraiment à la nécessité d'une régie totale qui nous éviterait ce genre d'augmentation.

Madame Antoinette SCHERER

Avant la régie totale qui est appelée de vos vœux, beaucoup de travail est à mettre en place. Effectivement, la régie sera revue.

Pour ce qui est de l'évolution des prix, il faut savoir que cela fait quand même plusieurs années que le tarif de l'eau n'a pas augmenté, on peut s'étonner que maintenant on le fasse ceci, parce-que à un moment, il y a une nécessité de le faire, tant que nous avons pu ne pas augmenter, nous ne l'avons pas fait.

De plus, nous payons des taxes foncières car c'est la loi et donc en effet, la Ville d'ANNONAY perçoit des taxes foncières qui proviennent de sa régie d'eau, c'est ainsi et nous ne pouvons pas faire autrement.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Pourquoi n'appliquons-nous pas cette augmentation sur les prestations, tout simplement car l'essentiel de la recette est la vente d'eau, les prestations, c'est epsilon. Je vous communiquerai les chiffres lorsque nous évoquerons la Régie d'Eau au Budget Primitif le mois prochain.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je souhaiterais juste savoir pourquoi les 20 premiers m^3 sont gratuits ? Je trouvais également qu'une répartition de l'augmentation générale sur l'ensemble des prestations aurait été moins violente que l'application de cette augmentation uniquement sur l'abonnement et la consommation.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Pour les 20 premiers m^3, nous ne reviendrons pas sur ce point, il s'agit d'une décision forte, politique, que nous assumons vis à vis des personnes seules, qui consomment peu de m^3, cela perdurera tant que nous serons là, effectivement, c'est une prestation sociale.

Madame Antoinette SCHERER

Il s'agit d'une mesure de première nécessité, vous comprenez bien que lorsque vous êtes dans des difficultés sociales, cette décision permet aux personnes de disposer du minimum d'eau vitale car vous le savez, l'eau est un bien vital, c'est ce que nous soutenons.

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT *(Par pouvoir Mme SCHERER*) - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Nadège COUZON.

Et par 2 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS - Mme Véronique NEE.

ADOPTE les tarifs du service de l'eau potable 2016 énoncés ci-dessus.

PRECISE que les tarifs indiqués ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

280. 2015 RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, 4ème Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune d'Annonay est saisie par Monsieur le Trésorier Principal d'une demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives et réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Ces titres concernent des produits communaux relevant de la régie municipale d'eau et dans ce cadre, Monsieur le Trésorier Principal a transmis à la collectivité un état de produits devenus irrécouvrables (en annexe de la présente délibération) sur les rôles de factures d'eau pour un montant de 5 694,33 € se répartissant de la façon suivante :

EXERCICE	MONTANT
2010	**1 783,50 €**
2011	**2 609,57 €**
2012	**1 236,48 €**
2013	**64,78 €**
TOTAL	**5 694,33 €**

Pour la collectivité, la procédure d'admission se traduit pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées.

Compte tenu des motifs évoqués par Monsieur le Trésorier Principal, il appartient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'admission de ses créances en non-valeur lesquelles sont détaillées en annexe de la présente délibération et ce, pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Cette délibération fait suite également à un dispositif mis en place par la Trésorerie Principale et portant sur la gestion de toutes ces factures impayées qui parfois sont des reliquats comme nous pouvons le constater, qui datent de 2010. Une procédure est donc en cours, en lien avec un Cabinet d'Huissiers.

Il faut savoir également que le recouvrement de nos factures par la Trésorerie Principale est supérieur à 98 %, nous avons eu ce matin, la confirmation de ses services, ce qui est quand même un chiffre relativement honorable.

Aujourd'hui, je vous propose donc de passer celles qui sont vraiment irrécouvrables, pour l'exercice 2010, cela concerne 35 usagers, je ne donnerai pas les noms bien sûr, le montant s'élève à 1 783,50 €, pour 2011 à 2 609,57 €, pour 2012 à 1 236,48 €, pour 2013 à 64,78 € , soit un montant total de 5 694,33 €.

Monsieur Eric PLAGNAT

Ce n'est pas vraiment une question car nous en avons pas mal parlé en Commission, j'aurais cependant une remarque à formuler, ce qui frappe dans cette délibération, c'est le décalage dans le temps entre certains impayés et les procédures.

Qu'on traite aujourd'hui des impayés en non-valeur, c'est-à-dire des choses définitivement perdues de 2013, c'est assez logique par contre, pour les plus anciennes, c'est évidemment moins normal. Ceci d'autant plus que, selon ce que vous avez évoqué en Commission, Monsieur VALETTE, le risque d'impayés réellement perdus à terme pourrait être de l'ordre de 10 fois plus important que cela, vous parliez plutôt de 15 ou 17 000 €/an de non-valeur à terme.

Et, même si le taux de recouvrement par la Trésorerie est extrêmement intéressant, il y a une vraie question sur ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le suivi et la communication entre la régie et la trésorerie afin d'éviter des impayés et surtout, de se retrouver dans des situations où l'on ne peut finalement que constater une perte sèche, même si on sait que c'est toujours plus compliqué évidemment dans ce système d'échanges entre la Trésorerie et une régie, par rapport à un privé qui suit directement ses factures. Ne peut-on pas améliorer cela afin de lancer des discussions plus en amont avec les personnes concernées ?

Je redis ce que je demandais en commission c'est-à-dire, de relancer une campagne sur l'adhésion au prélèvement automatique et la mensualisation pour favoriser une meilleure gestion par les familles de leurs factures d'eau.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Je peux vous dire que des modes de paiement plus modernes sont à l'étude. Je ne m'étalerai pas sur le prélèvement automatique mais sur d'autres, il y a tout un panel. Pour le recouvrement, le Trésorier Principal nous a assurés que la nouvelle procédure mise en place, allait porter ses fruits et réduirait justement ces non-valeurs que nous prenons depuis 5 ans environ. Je reconnais néanmoins que cela n'est pas très réactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'état de produits devenus irrécouvrables sur les rôles de factures d'eau annexé à la présente délibération,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Eau du 28 octobre 2015,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT *(Par pouvoir Mme SCHERER*) - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Nadège COUZON - Mme Véronique NEE.

Et par 1 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

DECIDE l'admission en non valeur des créances communales dont le détail figure en annexe de la présente délibération et pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 5 694,33 €.

PRECISE que la dépense sera imputé à l'article 6541 « Créances admises en non valeur » du budget de la régie municipale d'eau au titre de l'exercice 2012 ; les crédits budgétaires correspondants étant inscrits.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

281. 2015 CULTURE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, 8ème Adjoint, indique au Conseil Municipal que la loi du 13 août 2004 précise le fonctionnement et les conditions des enseignements artistiques à la charge des différentes collectivités (État, Région, Département, Commune). Par ailleurs, le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture fixant les critères de classement des établissements contrôlés correspondants :(Conservatoire à rayonnement régional,départemental, intercommunal et communal).

Le conservatoire d'Annonay a ainsi été classé Conservatoire à Rayonnement Communal de musique en 2006.

Pour le renouvellement de ce classement, un dossier complet doit être transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il comprend, outre la demande de renouvellement, un questionnaire très complet sur la situation de l'établissement dans tous ses aspects (pédagogiques, artistiques, matériels...), un projet d'établissement, un règlement intérieur ainsi que la délibération de la collectivité validant le projet d'établissement.

Après étude, le dossier accompagné de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sera transmis au Ministère de la Culture lequel prendra la décision du renouvellement de classement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Sports et Vie Associative du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Communal de musique d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander le renouvellement du classement du conservatoire d'Annonay en Conservatoire à Rayonnement Communal et le **CHARGE** d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FETES ET CEREMONIES

282. 2015 FÊTES ET CÉRÉMONIES - MARCHÉ DE NOËL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE DANS LE CADRE DU CONTRAT « FIL » FONDS D'INITIATIVES LOCALES

Madame Aïda BOYER, 5ème Adjointe, informe le Conseil Municipal que le Département de l'Ardèche a choisi de soutenir les manifestations d'animations locales se déroulant dans le département. Les bénéficiaires peuvent en être les communes ou leurs regroupements.

Le montant de l'aide du Département dépend de l'intérêt de la manifestation, c'est-à-dire de sa capacité à animer le territoire. Elle ne peut être supérieure aux contributions de la ou des collectivité(s) concernée(s). L'aide est plafonnée pour des opérations à rayonnement local à 800 euros et à 1 500 euros pour des manifestations dont l'impact au moins départemental peut être démontré.

Le programme prévisionnel des festivités de la Ville d'Annonay, à l'occasion des fêtes de fin d'année, entre pleinement dans ce cadre.

En 2015, il devrait comprendre :

➔ l'installation d'une patinoire de 200 m²,

➔ l'organisation de différents ateliers à l'attention du jeune public tels que maquillage ou fabrication de vitraux,

➔ l'intervention de chorales et groupes musicaux sur différentes plages horaires,

➔ la pose de structures de jeux tels qu'un carrousel et un trampoline,

➔ une animation commerciale, de type chasse aux trésors menée en lien avec les commerçants de la ville et le Conseil Municipal des Jeunes.

Le programme est construit en concertation avec différentes associations locales mais aussi de concert avec les actions menées par l'Office de Tourisme Ardèche Grand air notamment les visites organisées de la Ville.

Madame Aïda BOYER

Cette délibération concerne la demande de soutien financier auprès du Département à hauteur maximum, de 1 500 € dans le cadre de l'aide qu'il pourra apporter pour les manifestations de Noël à savoir, l'installation d'une patinoire de 200 m², l'organisation de différents ateliers, l'intervention de chorales et groupes musicaux, la pose de structures de jeux et l'animation commerciale, de type chasse aux trésors menée en lien avec les commerçants de la ville et le Conseil Municipal des Jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Sports et Vie Associative du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre des manifestations organisées lors des fêtes de fin d'année, la demande de subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et ce, au titre du Fonds d'Initiatives Locales.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

283. 2015 FETES ET CEREMONIES - APPROBATION DES CONVENTIONS TYPE DE PARRAINAGE ET DE MECENAT A INTERVENIR DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE SUR LA PLACE DES CORDELIERS »

Madame Aïda BOYER, 5ème Adjointe, indique au Conseil Municipal que dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année, la commune d'Annonay installe sur la Place des Cordeliers, durant la période du 11 au 27 décembre 2015, une patinoire en plein air et un Marché de Noël.

Des sociétés privées se sont manifestées afin de soutenir cette action. La commune d'Annonay entend donc établir avec elles un partenariat relevant du parrainage ou du mécénat.

Ce soutien peut être formalisé par la conclusion d'une convention de parrainage ou par la signature d'une convention de mécénat et ce, en application de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003.

Le parrainage ou le mécénat peuvent prendre la forme d'un soutien financier ou en nature.

Les dépenses engagées par le parrain dans le cadre de l'opération de parrainage sont destinées à promouvoir son image de marque.

Les engagements de chaque partie, parrain, mécène et Ville d'Annonay, doivent être précisés dans une convention de parrainage ou de mécénat conclue avec chaque entreprise et dont les modèles sont annexés à la présente.

Dans le cadre du parrainage, celui-ci donne lieu à l 'émission d'un état liquidatif des sommes dues, établi afin de permettre à l'entreprise de déduire la charge de parrainage de son résultat imposable dans les conditions prévues par l'article 39-1-7° du Code Général des Impôts.

S'agissant du mécénat, celui-ci donne la possibilité au mécène de bénéficier de réductions fiscales strictement définies par la loi. Le droit à déduction est justifié par un reçu fiscal délivré par la commune d'Annonay par l'intermédiaire de la Trésorerie Principale.

Madame Aïda BOYER

Il s'agit d'autoriser la collectivité à signer des conventions de parrainage et de mécénat avec des entreprises ou commerçants qui souhaiteraient nous soutenir également dans le cadre des manifestations de Noël.

Pour le parrainage, il s'organisera sur un échange en publicité « commerciale » et pour le mécénat, cela se traduira par une défiscalisation et un certain nombre de mises à disposition de places.

Madame Véronique NEE

Peut-on avoir une idée sur les profils de candidats au mécénat ou au parrainage ?

Madame Aïda BOYER

Pour le parrainage, bien évidemment, il s'agit plutôt de commerçants ou petites entreprises qui vont plutôt s'adresser aux particuliers car dans ce cas, ils ont vraiment une visibilité commerciale.

Pour ce qui est des mécènes, ce sont plutôt de grosses entreprises et d'ailleurs, si les uns et les autres avez connaissance de commerçants ou artisans qui souhaiteraient plutôt avoir une visibilité sur le grand public, nous sommes prêts à les accueillir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les projets de convention-type ci-annexés,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Sports et Vie Associative du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT *(Par pouvoir Mme SCHERER*) - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Nadège COUZON.

Et par 2 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS - Mme Véronique NEE.

APPROUVE les termes des conventions de parrainage et de mécénat à intervenir avec les entreprises dans le cadre de la manifestation « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer des conventions, pour l'événement évoqué et ce, sur la base des conventions type dont les projets sont annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce dossier le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

284. 2015 FETES ET CEREMONIES - MANIFESTATION « ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE SUR LA PLACE DES CORDELIERS » - APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION DE CHALETS ET INSTAURATION D'UN TARIF

Madame Aïda BOYER, 5ème Adjointe, expose au Conseil Municipal que, afin de dynamiser le centre ville et de célébrer les fêtes de fin d'année, la commune d'Annonay organise sur la Place des Cordeliers durant la période du 11 au 24 décembre 2015, un Marché de Noël réunissant les commerçants, artisans et associations locales.

Dans ce cadre là, elle propose donc aux exposants participant à cette manifestation, la mise à disposition de chalets.

Le tarif de cette mise à disposition s'applique sur une semaine ou deux au choix de l'exposant et ce, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public de 200 € pour 1 semaine et de 300 € pour 2 semaines.

Il est cependant précisé que ce tarif s'établit uniquement sur la période susmentionnée.

Afin de préciser les engagements de chacune des parties, une convention-type vous est donc proposée.

Madame Aïda BOYER

Il s'agit d'approuver la convention-type que nous présentons ce soir pour la mise à disposition de chalets dans le cadre du Marché de Noël et l'instauration du tarif afférent.

Le tarif est fixé à 200 € pour une semaine et à 300 € pour deux semaines. Un règlement est prévu pour ceux qui vont bénéficier de la possibilité d'exposer sur cette période.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Juste une remarque, je regrette que toutes les animations autour de Noël soient centrées uniquement sur la Place des Cordeliers et que le reste de la ville soit mort, haut de ville, centre ancien ainsi que toutes les autres rues. Je trouve cela vraiment préjudiciable. Il faudrait peut-être envisager d'autres animations et d'autres activités sur ces lieux.

Madame Antoinette SCHERER

Merci de votre intervention qui n'appelle pas de commentaire supplémentaire.

Madame Nadège COUZON

Simplement à titre d'information, est-ce que tous les chalets ont été réservés ?

Madame Aïda BOYER

Quasiment, nous avons actuellement deux confirmations en cours.

Madame Nadège COUZON

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces chalets soient ouverts correctement au niveau des horaires.

C'est une animation de courte durée et malencontreusement, on se rend compte que parfois, les gens qui viennent, qui font l'effort de venir en ville, voir le Marché de Noël, profiter aussi de la patinoire, se retrouvent devant des chalets fermés et effectivement, en cœur de ville, cela est dommage. Aussi, il conviendrait vraiment d'y apporter une attention, un peu de forcing éventuellement.

Madame Aïda BOYER

Comme je vous le disais, nous avons mis en place un règlement d'utilisation de ces chalets mais nous y veillons. Après il n'est pas toujours évident d'avoir une ouverture maximale mais, nous faisons le maximum pour qu'ils soient ouverts le plus possible.

Pour répondre à Madame FRANÇOIS, l'idée c'est aussi de travailler sur la centralité, d'uniformiser de manière à attirer, fidéliser un maximum de personnes. Il est vrai que si l'on divisait les animations de fait, nous y perdrions aussi en attractivité. Nous avons testé à plusieurs reprises sur certains secteurs mais cela n'a pas fonctionné. Nous le savons.

Monsieur Eric PLAGNAT

Juste une remarque complémentaire par rapport au commentaire de Nadège COUZON, pour cette année c'est évidemment trop tard mais pour l'année prochaine, ne pourrait-on pas dans le cadre des conventions de mise à disposition des chalets, intégrer une clause sur le prix, en fixant notamment une pénalité financière, c'est-à-dire que le chalet est loué à un prix et une remise est accordée si le chalet est ouvert tout au long de la période souhaitée et dans le cas contraire, une pénalité financière est appliquée et de ce fait, nous aurions une incitation directe et efficace qui permettrait d'améliorer les plages d'ouverture des chalets. Je souhaiterais vraiment que l'on examine cette proposition, essayez juridiquement de trouver la solution.

Madame Antoinette SCHERER

Je vous remercie de cette idée. Nous verrons si elle peut être mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Sports et Vie Associative du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de chalets dans le cadre de la manifestation « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer la convention-type dont le projet est annexé à la présente délibération, **L'AUTORISE** à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la délibération.

URBANISME

285. 2015 URBANISME - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 1 890 M2, CADASTRÉE AB31 ET SISE À GROSBERTY À ANNONAY À LA « SCI DU MONTMIANDON »

Monsieur François CHAUVIN, 6ème Adjoint, informe le Conseil Municipal que la SCI DU MONTMIANDON représentée par son gérant Monsieur Jean GRENOT souhaite acquérir le terrain cadastré AB31 situé à Grosberty sur la commune d'Annonay.

La parcelle AB31 de 1 890 m² est une parcelle enclavée située en zone Uia du POS de la commune, zone à vocation industrielle prédominante où la surface minimum pour construire est de 3 000 m². Elle est donc inconstructible.

Cette acquisition permettra à la SCI DU MONTMIANDON une extension de son aire de stockage et ainsi une amélioration de la logistique de ses chantiers de travaux publics.

Il convient de préciser qu'à ce jour la commune n'affecte à ce terrain aucun usage particulier.

Il est donc proposé de céder cette parcelle à la SCI DU MONTMIANDON moyennant le prix de 7 000 €.

LA SCI DU MONTMIANDON « fera son affaire » de la déclaration et/ou des demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes pour l'usage de stockage qu'elle envisage sur ce terrain.

Madame Véronique NEE

Vous nous dites que c'est enclavé d'accord, que c'est inconstructible car il n'y a pas la surface mais Monsieur GRENOT qui souhaite acheter, n'est-il pas déjà propriétaire de 4 000 m² à côté de ce terrain justement ?

Monsieur François CHAUVIN

Effectivement et c'est d'ailleurs le seul morceau de terrain qui permette de désenclaver celui-ci. Si vous connaissez Grosberty, si vous y êtes allée, ce terrain est à 3,50 m/4 m au-dessus du niveau de la route, il n'y a aucune possibilité de sortir ou d'entrer et c'est actuellement une « remise de sangliers », si vous voulez le savoir car il n'y a que des buissons.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de France Domaine du 3 juillet 2015,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Aménagement Urbain, Développement Durable et Emploi du 4 novembre 2015,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT *(Par pouvoir Mme SCHERER*) - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER - Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER - M. Daniel MISERY - Mme Annie CHAREYRE - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - Mme Michèle DEYGAS - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Nadège COUZON.

Et par 2 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS - Mme Véronique NEE.

DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée AB31 de 1 890 m² sise à Grosberty à Annonay à la SCI DU MONTMIANDON représentée par son gérant Monsieur Jean GRENOT et ce, moyennant le prix de 7 000 €.

PRÉCISE que l'acquéreur supportera tous les frais inhérents à l'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant et le **CHARGE** d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GRANGENEUVE
MAUVENT
Chemin rural
Grangeneuve
départemental
n° 206
Deûme
Rue du
Chemin de Grosberty
(Rivière)
0 30 60 m

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
PÔLE GESTION PUBLIQUE – SERVICE FRANCE DOMAINE
11, AVENUE DU VANEL
07007 PRIVAS CEDEX
TÉLÉPHONE : 04.75.65.55.55
MÉL. : ddfip07.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Enquêteur : Josiane PAYA
Téléphone : 04.75.65.55.70
Télécopie : 04.75.64.78.36
Réf : 2015/ 010-V0056- 2

Privas , le 3 juillet 2015

Objet : Avis des Domaines sur la valeur vénale - Cession amiable Art 11 de la loi n° 95-127 du 5 février 1995.

Service consultant: Commune d'Annonay

Date de la consultation : 1er juillet 2015

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession amiable

Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune d'Annonay, lieudit Grosberty, une parcelle de terrain cadastrée AB 31 d'une contenance de 1890m², enclavée, située en zone Uia du POS de la commune, zone à vocation industrielle prédominante où la surface minimun pour construire est de 3000m²: la parcelle est donc inconstructible.

Situation locative : Présumée libre d'occupation.

Détermination de la valeur vénale actuelle : Forfait 7 000€

Cet avis annule et remplace celui du 2 mars 2015

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.
La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l' Ardèche.
En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour La Directrice départementale des Finances publiques

Josiane PAYA
Inspectrice des Finances Publiques

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant formulée par l'assemblée et aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Madame Antoinette SCHERER lève la séance à 21 h 15 mn.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM	**le : 04 décembre 2015**
Relu et corrigé par Aïda BOYER	**le : 07 décembre 2015**
Relu et corrigé par Antoinette SCHERER	**le : 07 décembre 2015**
Emis le	**le : 15 décembre 2015**